



# Rapport d'activité Développement Durable

## Paris Ouest La Défense

2021

# SOMMAIRE

<b>1. LES OBJECTIFS DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>4</b>
POURQUOI UN RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?	4
QUEL PERIMETRE ?	4
QUELLES FINALITES ?	4
QUELLES MODALITES D'INTERVENTION POUR L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL?	6
<b>2. 2021, UNE ANNEE MARQUEE PAR LA RELANCE ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE POST-COVID</b>	<b>7</b>
<b>2.1. UNE COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR APPUYER LA GOUVERNANCE</b>	<b>7</b>
<b>2.2. UN PROJET DE TERRITOIRE ACTUALISE POUR 2021 - 2026</b>	<b>8</b>
<b>2.3. UNE MOBILISATION EN FAVEUR DE LA RELANCE POST-COVID</b>	<b>8</b>
UN TRIPLE ENJEU FINANCIER, ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL	8
UNE CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT	8
<b>3. PRESERVER LE CADRE DE VIE ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DE FAÇON DURABLE</b>	<b>10</b>
<b>3.1. INSCRIRE LE PCAE DANS UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE GRACE A CIT'ERGIE</b>	<b>10</b>
LES ENJEUX DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE (PCAE) - RAPPEL	10
CIT'ERGIE, UNE DEMARCHE QUALITE POUR TRADUIRE LE PCAE EN ACTIONS CONCRETES	11
COMMENT PARIS OUEST LA DEFENSE A POURSUIVI SON ENGAGEMENT DANS CIT'ERGIE EN 2021	11
<b>3.2. PROMOUVOIR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT ET LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE</b>	<b>11</b>
AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC)	13
AVEC LE DISPOSITIF DOREMI	13
GRACE A L'AIDE FINANCIERE « MA RENOV »	13
AVEC LES DISPOSITIFS DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (ANAH)	13
<b>3.3. ORGANISER ET ACCOMPAGNER LA MOBILITE ELECTRIQUE ET L'AUTOPARTAGE</b>	<b>14</b>
PAR LA MISE EN PLACE D'UNE ZFE	14
PAR UNE AIDE A L'ACHAT DE VEHICULES ELECTRIQUES	14
PAR UNE STRATEGIE COMMUNE D'AUTOPARTAGE ET UN RESEAU DE BORNES DE RECHARGE	14
<b>3.4. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU VELO</b>	<b>14</b>
AVEC UN SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE	15
GRACE A DES AMENAGEMENTS TEMPORAIRES ET UNE EVALUATION DES USAGES	15
EN PARTICIPANT AU COLLECTIF MOBILITE ILE DE FRANCE	16
EN CREANT UN AXE VERT CYCLABLE	16
<b>4. PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES</b>	<b>17</b>
<b>4.1. PAR L'URBANISME, POUR CONSTRUIRE DES AMENAGEMENTS DURABLES</b>	<b>17</b>
ENCADRER DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DURABLE	17
DEVELOPPER DES ECO-QUARTIERS	17
CONDUIRE LA REFLEXION SUR LE FUTUR PLUi	18
<b>4.2. PAR LE RLPi, POUR PRESERVER LE CADRE DE VIE</b>	<b>18</b>
LES ORIENTATIONS ELABOREES EN 2019	18
L'APPROBATION EN 2021	19
<b>4.3. PAR UN PLPDMA, POUR UNE CONSOMMATION DURABLE UNE GESTION RESPONSABLE DES DECHETS</b>	<b>19</b>
COMMUNIQUER AU PLUS PROCHE DE L'USAGER POUR MIEUX TRIER ET REDUIRE LES DECHETS	20
DEVELOPPER DES ACTIONS PREVENTIVES	20
METTRE EN PLACE DES COLLECTES SPECIFIQUES	20
FAVORISER LE RECYCLAGE ET LE REEMPLOI	21
MUTUALISER LES MOYENS	21

<b>4.4. EN PRESERVANT LA RESSOURCE EN EAU</b>	<b>22</b>
ENTREtenir LE RESEAU D'EAU POTABLE	22
SECURISER LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	22
METTRE EN ŒUVRE LE NOUVEAU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF INTERCOMMUNAL	23
ÉLABORER UN SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES	23
<b>5. FAVORISER LES EQUILIBRES SOCIAUX DE L'HABITAT</b>	<b>24</b>
<b>5.1. EN OPTIMISANT LE LOGEMENT</b>	<b>24</b>
VERS UNE CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA) DES LOGEMENTS SOCIAUX	24
DU REGROUPEMENT A LA FUSION DES TROIS OFFICES DE COURBEVOIE, LEVALLOIS-PERRET ET PUTEAUX	24
<b>5.2. PAR UNE POLITIQUE DE LA VILLE A NANTERRE</b>	<b>24</b>
UN ACCES AU DROIT SUR PLUSIEURS SITES	24
DES PROJETS MAJEURS DE RENOUVELLEMENT URBAIN	24
<b>5.3. AVEC UNE AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE</b>	<b>25</b>
<b>6. DEVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT, L'INNOVATION ET L'ATTRACTIVITE INTERNATIONALE</b>	<b>26</b>
<b>6.1. PAR DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A L'ANIMATION ECONOMIQUE LOCALE</b>	<b>26</b>
UNE SEMAINE MONDIALE DE L'ENTREPRENEURIAT (GEW)	26
MADE IN 92, UN CONCOURS POUR LES JEUNES ENTREPRISES	26
COUPS DE POUCE AUX CREATEURS D'ENTREPRISE	26
PEP'IT, UNE PEPINIERE ET UN HOTEL D'ENTREPRISES	26
DES CONVENTIONS POUR AIDER LES ENTREPRISES A MAINTENIR LEUR TRESORERIE	26
UN OBSERVATOIRE STRATEGIQUE DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	26
UNE PLATEFORME POUR DIGITALISER L'OFFRE DES COMMERCES, ARTISANS ET TPE	27
<b>6.2. PAR DES DISPOSITIFS DE CODEVELOPPEMENT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE</b>	<b>27</b>
DES CONVENTIONS-CADRE AVEC LES ACTEURS MAJEURS DE LA RECHERCHE	27
UN CATALYSEUR DE L'INNOVATION ET DE L'ENTREPRENEURIAT	27
LE PRIX DE L'INNOVATION 2020-2021	28
L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR « CONSTRUIRE AU FUTUR, HABITER LE FUTUR »	28
<b>6.3. PAR DES DISPOSITIFS POUR ATTIRER LES INVESTISSEURS ET LES ENTREPRISES</b>	<b>29</b>
UNE CHAIRE DE LA DEFENSE EN PERSPECTIVE	29
UNE BOURSE DIGITALE DES LOCAUX ET DES ENTREPRISES A L'ECHELLE DES VILLES ET DU TERRITOIRE	29
DES CARTOGRAPHIES DYNAMIQUES POUR VALORISER LES ZONES DU TERRITOIRE	29
<b>6.4. EN CONTRIBUANT AU FONDS DE RESILIENCE</b>	<b>29</b>
<b>7. OPTIMISER LES RESSOURCES AU SERVICE DE L'INTERET COMMUN</b>	<b>30</b>
<b>7.1. AVEC UNE MUTUALISATION RENFORCEE DE L'INTERET GENERAL</b>	<b>30</b>
<b>7.2. GRACE A DES COMPETENCES ET DES OUTILS MUTUALISES</b>	<b>30</b>
UN OBSERVATOIRE FISCAL ET ECONOMIQUE	30
DES GROUPEMENT DES COMMANDES	30
LA CREATION D'UN POLE CYBERSECURITE	31
GEOPOLD, UN PORTAIL DE DONNEES CARTOGRAPHIQUES	31
UNE REFORTE DES OUTILS NUMERIQUES	31
LE GROUPEMENT D'EXPERTS	31
LA MUTUALISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS	31
<b>7.3. GRACE A DES ASSEMBLEES DEMATERIALISEES</b>	<b>31</b>
<b>7.4. AVEC UNE ORGANISATION OPTIMISEE DES EFFECTIFS ET DES RELATIONS SOCIALES</b>	<b>32</b>
ASSURER LA CONTINUITE DE SERVICE DURANT LA CRISE	32
GERER LES EMPLOIS ET LES COMPETENCES	32
HARMONISER LES POLITIQUES DE REMUNERATION	33
ORGANISER LES RELATIONS SOCIALES	33
GARANTIR L'ACTION ET LA PROTECTION SOCIALE	33

## 1. LES OBJECTIFS DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### Pourquoi un rapport de développement durable ?

La loi du 3 juin 2010, dite « Loi Grand Paris », a défini la métropole comme « un projet urbain, social et économique d'intérêt national qui [...] promeut le développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois de la région capitale. Il vise à réduire les déséquilibres sociaux, territoriaux et fiscaux au bénéfice de l'ensemble du territoire national ». Une métropole « constituée (...) afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, de réduire les inégalités entre les territoires qui la composent, de développer un modèle urbain, social et économique durable, moyens d'une meilleure attractivité et compétitivité au bénéfice de l'ensemble du territoire national », comme le précise l'article 59 de la loi NOTRe, du 7 août 2015.

Cet engagement de développement durable, Paris Ouest La Défense le reprend à son compte, en tant que Territoire de la métropole. Et il en rend compte dans ce rapport. D'autant que la loi l'y oblige, puisqu'il est un établissement public de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants.

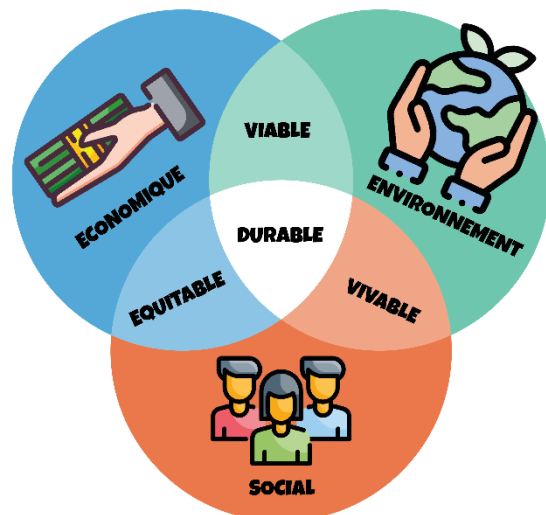
Établissement encore récent, Paris Ouest La Défense assure non seulement la continuité des projets mis en œuvre par les précédents EPCI ou par les villes, mais en déploie aussi de nouveaux à l'aune d'un territoire plus vaste et des 4 axes de son projet territorial. Il s'agit d'un « cheminement vers la durabilité » que l'établissement emprunte avec ses élus, ses services et toutes les personnes associées à son action, qu'il s'agisse des acteurs locaux ou des citoyens. Ce rapport de développement durable en détaille les ambitions, les politiques, les programmes, les actions et les projets.

### Quel périmètre ?

Le concept de durabilité se décline généralement en 3 dimensions.

1. La préservation de l'environnement : climat, ressources naturelles, biodiversité, risques naturels.
2. La cohésion et l'équité sociale : lutte contre la pauvreté, épanouissement de tous, accès à l'emploi, solidarités territoriales.
3. Le développement économique : activités humaines, libre circulation des personnes et des biens, répartition et accès aux richesses, responsabilité sociale et environnementale des organisations, économie verte.

Ces trois dimensions du développement durable peuvent paraître abstraites car elles n'explicitent aucune finalité à poursuivre. Pour les rendre plus opérationnelles et fédératrices, le ministère de l'Écologie les a traduites en 5 finalités. Conçues avec des collectivités pionnières en matière de développement durable, elles s'appliquent à tous les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux. Elles sont détaillées ci-dessous.



### Quelles finalités ?



Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère

La lutte contre le dérèglement climatique est aujourd'hui une priorité mondiale. Un enjeu de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Parce que les premiers effets du réchauffement apparaissent déjà et s'accroîtront, il faut des mesures d'urgence pour en limiter les conséquences néfastes. C'est la vocation du Plan climat air énergie (Pcae) qui détaille comment réduire nos émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs, promouvoir les énergies renouvelables, développer le transport collectif et les mobilités



douces, consommer moins d'énergie, rénover et réhabiliter nos bâtiments ou mieux gérer nos équipements publics, etc.

### **Autant de sujets sur lesquels, Paris Ouest La Défense est décideur et s'engage.**



#### Préserver la biodiversité et protéger les milieux, comme les ressources

Parce que toute société humaine dépend de la biodiversité, elle nous est indispensable si on veut que notre écosystème reste durable. Qu'il s'agisse des aliments, des matières premières, des substances actives ou de sa capacité d'autoépuration, ses bienfaits sont innombrables et fondamentaux. Pourtant, nos modes de vie actuels la perturbent. Tout comme la biodiversité, l'eau fait partie de notre patrimoine. Même si le potentiel de notre territoire est bon, le déséquilibre chronique entre ce qu'on prélève et ce dont on dispose, ce que consomment nos espaces verts, l'imperméabilisation des sols et la pollution de nos cours d'eau ou de nos nappes, menacent notre eau. Préserver sa quantité comme sa qualité, grâce à une meilleure gestion des ressources, relève donc de l'intérêt général.

**Paris Ouest La Défense est au cœur de ces enjeux. À travers ses compétences d'aménagement, d'assainissement et de gestion des déchets, il agit. Il est aussi idéalement placé pour réfléchir sur l'état des milieux et les pressions qu'il subit, puis proposer des réponses globales et intégrées.**



#### Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Pauvreté, exclusions sociales et inégalités, précarités ... un simple regard autour de soi suffit pour constater que développement économique ne rime pas toujours avec progrès social. Dans un contexte de forte compétition et à cause de la crise sanitaire, ces inégalités se sont accrues. Sans parler des inégalités sociales et économiques entre territoires, liées à leur situation géographique, leur histoire, leurs ressources naturelles, leur capital humain, leur environnement ou encore leurs choix de développement. La cohésion sociale et la solidarité sont pourtant indispensables au développement durable.

**Sur tous ces sujets aussi Paris Ouest La Défense agit, en permettant à tous d'accéder à des logements dignes, en assurant un accès égal à la justice et aux services publics en général, en offrant un environnement de qualité.**



#### Permettre à tous les êtres humains de s'épanouir

Comme l'affirme l'article 1 de la déclaration de Rio : « *Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature* ». Ce qui n'est pas toujours le cas, comme le constate la Charte de l'environnement « *...l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles* ». Si le développement durable comporte une composante environnementale forte, il doit avant tout permettre la « *satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leurs propres besoins* ».

**Au-delà de la réponse aux besoins essentiels, l'épanouissement suppose donc de donner accès de façon démocratique à la santé, l'éducation, la formation ou la culture. Ce que fait Paris Ouest La Défense, à travers son mode de gouvernance.**



#### Se développer en produisant et en consommant de façon responsable

S'inscrire dans une logique de développement durable c'est se questionner sur ses habitudes économiques et adopter des modes de consommation et de production plus raisonnés, plus respectueux de l'environnement et des conditions de vie. C'est appréhender les conséquences de ses choix et donc s'interroger au quotidien, s'informer, pour choisir les meilleures solutions. Mais c'est aussi innover, avec de nouveaux modes et de nouvelles logiques de production, de nouveaux biens et services, de nouvelles approches techniques et sociales tenant compte des finalités du développement durable. Autant de choix qui doivent être portés à tous les niveaux de la décision.

**Paris Ouest La Défense s'est donné comme ambition d'être exemplaire, non seulement en tant qu'organisateur de services publics, mais aussi en tant que prescripteur et consommateur.**

## Quelles modalités d'intervention pour l'établissement public territorial ?

Pour comprendre le contenu de ce rapport, il est indispensable de bien avoir à l'esprit les modalités d'exercice de l'action publique sur le territoire de Paris Ouest La Défense.

Le rapport de développement durable traite en priorité des **politiques publiques conduites** et des **actions menées** par l'établissement public territorial dans le cadre de ses **compétences propres**. Ainsi, les actions des villes, relevant de compétences communales, restent intégrées dans leurs rapports communaux et ne figurent donc pas dans le présent rapport.

Pour autant, l'établissement public territorial assure pleinement un **rôle d'interface et de coordination** entre les différents échelons territoriaux.

- Il relaie activement les politiques et actions développées par la Métropole du Grand Paris, le département des Hauts-de-Seine, la Région Île-de-France ou encore l'État et coordonne l'élaboration de propositions cohérentes à l'échelle territoriale,
- Il contribue à faire émerger des visions et des approches territoriales cohérentes sur des sujets relevant de domaines de compétences communaux.

## 2. 2021, UNE ANNEE MARQUEE PAR LA RELANCE ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE POST-COVID

### 2.1. Une commission du développement durable pour appuyer la gouvernance

La gouvernance de Paris Ouest La Défense est assurée par 90 élus qui se sont attelés cette année encore aux priorités du Territoire et ont œuvré pour que ses projets se concrétisent. Ensemble, ils constituent le conseil et le bureau de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour la mandature 2020-2026.

**Le Bureau territorial** est composé du Président **Jacques KOSSOWSKI** ainsi que des 10 vice-présidents représentés par les maires des autres villes de l'établissement. Chacun d'eux gère une délégation de fonction liée aux compétences du Territoire :

- **Jeanne BECART**, maire de Garches > Mutualisation des grands réseaux : eau potable, déchets et assainissement.
- **Éric BERDOATI**, maire de Saint-Cloud > Finances, pacte financier. et ressources humaines
- **Guillaume BOUDY**, maire de Suresnes > Mutualisation des services à la population et des équipements socio-éducatifs, socio-culturels, culturels ou sportifs.
- **Joëlle CECCALDI-RAYNAUD**, maire de Puteaux > Aménagement opérationnel.
- **Jean-Christophe FROMANTIN**, maire de Neuilly-sur-Seine > Mutualisation des fonctions supports des villes et des outils numériques au service de la population.
- **Véronique JACQUELINE**, maire de Vaucresson > Développement durable et Plan climat air énergie.
- **Patrick JARRY**, maire de Nanterre > Politique de la ville, action sociale et Aire d'accueil des gens du voyage.
- **Philippe JUVIN**, maire de La Garenne-Colombes > Urbanisme règlementaire, Plan local d'urbanisme intercommunal et mobilités.
- **Patrick OLLIER**, maire de Rueil-Malmaison, président de la métropole du Grand Paris > Développement économique et innovation.
- **Agnès POTTIER-DUMAS**, maire de Levallois-Perret > Habitat et logement.

Ce Bureau se réunit pour régler, par décision, les affaires liées à la gestion et au fonctionnement de l'Établissement public territorial.

**Le conseil de territoire** regroupe quant à lui les 90 conseillers territoriaux qui composent l'assemblée délibérante. Il gère, par délibérations, les questions liées à toutes les compétences du Territoire. Il se réunit au moins 5 fois par an et est accueilli par les différentes communes, à tour de rôle dans la mesure de leurs possibilités.

Par ailleurs, une **commission du développement durable** a été créée pour répondre aux enjeux de transition écologique. Elle s'est réunie à 5 reprises en 2021. Sa vocation est de piloter les grands axes de développement durable que le Territoire met en œuvre. Pour ce faire, elle a mis en place des référents qui ont pour mission de porter les enjeux territoriaux du développement durable auprès des différentes instances supra-territoriales ou thématiques et de faire remonter de l'information en commission, de façon à capitaliser et à favoriser la transversalité.

Cette commission s'est mise en place aux côtés de quatre autres commissions thématiques :

- **Commission des finances**
- **Commission de l'urbanisme** règlementaire, du plan local d'urbanisme intercommunal et des mobilités.

- **Commission Projet de territoire**
- **Commission Grands services urbains**

Ces instances s'articulent conformément à la charge de gouvernance, approuvée à l'unanimité par le conseil de territoire du 15 décembre 2020.

## 2.2. Un projet de territoire actualisé pour 2021 - 2026

Tout au long de leur mandat, les maires de Paris Ouest La Défense œuvrent ensemble à un projet commun respectant la singularité et la complémentarité de chacune des 11 communes du territoire

Cette gouvernance est soutenue par le projet de territoire, dont la première mouture a été formalisée en 2017. Une commission de travail composée d'élus et de collaborateurs des 11 villes et de Paris Ouest La Défense l'a fait évoluer en 2021 pour qu'il corresponde pleinement aux attentes actuelles et qu'il intègre de nouvelles actions concrètes issues de l'intelligence collective.

Compte tenu des enjeux de relance post-Covid, 3 axes stratégiques ont émergé pour guider les nouvelles politiques publiques du Territoire de 2021 à 2026 :

1. La préservation durable du cadre de vie, et notamment de son équilibre résidentiel, afin d'éviter une densification à outrance qui pourrait avoir des effets néfastes sur le patrimoine naturel et dégraderait des conditions de transports déjà saturées. Cet axe s'associe à la mise en oeuvre de la transition énergétique.
2. Le soutien et l'accompagnement des entreprises pour poursuivre la valorisation et le développement des entreprises de toute taille.
3. La force du collectif au service des villes, pour coordonner des services et dispositifs communaux à l'échelle territoriale dans une logique d'efficacité publique.

Le projet de territoire n'a pas vocation à traiter de tous les sujets. Il n'a pas non plus pour finalité d'ajouter toutes les actions communales. Il souligne des points saillants et met en exergue une stratégie commune de développement équilibré des villes, à partir des compétences attribuées par la loi et de synergies pertinentes.

## 2.3. Une mobilisation en faveur de la relance post-Covid

Compte tenu de la crise sans précédent que la France traverse et des plans de relance qui ont été mis en place pour faire face à ses conséquences, l'EPT Paris Ouest La Défense a travaillé en 2021 à une déclinaison de son projet de territoire ré-orientant ses priorités autour des 3 axes cités pour répondre à un triple enjeu.

### Un triple enjeu financier, économique et environnemental

- **Un enjeu financier** qui va impacter de manière significative le budget des villes et du Territoire. Pour maintenir la qualité de service que les concitoyens sont en droit d'attendre, l'intercommunalité doit mutualiser certains de ses moyens et certaines de ses actions.
- **Un enjeu économique** : pour faire face à la plus grave récession depuis la seconde guerre mondiale, le Territoire doit renforcer sa démarche entrepreneuriale.
- **Un enjeu environnemental**, avec l'impérieuse obligation de « verdir » les politiques publiques. Si Paris Ouest La Défense s'y est déjà attelé, à travers son Plan climat air énergie, la crise sanitaire exige aujourd'hui de forcer le pas.

### Une contractualisation avec l'État

Face à la crise sanitaire survenue en 2020, l'État a mis en place un plan de relance de 100 milliards d'euros qui a pour but de contrer les dommages économiques et sociaux tout en évoluant vers une



économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire. L'État a souhaité faire de la territorialisation du plan France Relance l'un des facteurs de sa réussite, garantissant, à travers la contractualisation notamment, l'efficacité et la rapidité d'engagement des crédits. Un contrat de relance et de transition écologique a donc été signé entre l'État et le Territoire de Paris Ouest La Défense, le 16 juillet 2021, pour accompagner les actions qui contribuent au projet de territoire de l'EPT, au sein duquel la transition écologique constitue une ambition globale. Il instaure un partenariat technique et financier avec des objectifs clairs pour la relance de Paris Ouest La Défense en 2021-2022 et, à plus long terme, pour l'accompagnement du projet de territoire 2021-2026.

Le contrat de relance et de transition écologique fixe les engagements mutualisés du Territoire et de l'État pour :

- Le développement économique en soutenant les acteurs économiques en difficulté, l'animation économique locale et l'implantation durable des entreprises tout en développant des actions en lien avec les acteurs de la recherche et de l'innovation du Territoire.
- La cohésion sociale à travers la lutte contre l'habitat indigne et le soutien à la transformation numérique du Territoire ainsi qu'aux politiques d'emploi et de formation.
- La transition écologique à travers la limitation de la pollution des milieux naturels, une meilleure prévention des déchets, davantage de solutions de mobilité durable, l'aménagement durable du Territoire, l'amélioration de la qualité de vie, la maîtrise des factures énergétiques des logements comme du tertiaire et le développement des énergies renouvelables.

### 3. PRESERVER LE CADRE DE VIE ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DE FAÇON DURABLE

Malgré des difficultés d'organisation et notamment de ressources humaines, qui ont freiné certains projets, des avancées notables ont eu lieu en 2021.

- POLD et 9 villes du territoire volontaires ont lancé une consultation pour recruter un groupe de conseillers Cit'ergie, dans le cadre de la démarche de labellisation du même nom.
- Les projets et actions des deux premiers axes du PCAE se sont poursuivis et offrent de nouvelles perspectives.
- L'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) a continué à se développer, avec désormais des permanences dans toutes les communes du territoire.
- Grâce au travail préalable mené en 2021, le cadastre solaire à l'échelle du territoire sera opérationnel courant 2022. Cet outil permettra de mettre en lumière le potentiel solaire des toitures des bâtiments situés sur le périmètre géographique de POLD pour encourager le développement de l'énergie solaire.
- Le schéma directeur cyclable a été adopté lors du conseil de territoire du 29 juin 2021.
- L'application Géovélo a été expérimentée à Suresnes et à Puteaux et l'étude de son déploiement sur tout le territoire s'est poursuivie.
- Le Territoire a engagé des travaux pour mettre en place une étude de diagnostic territorial qui réponde à la fois aux besoins du schéma directeur trame verte et bleue ainsi qu'à ceux de l'état initial de l'environnement préalable au futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Les comités techniques du développement durable avec les référents des villes se sont tenus pour mettre en œuvre les orientations de la commission du développement durable et favoriser le partage d'expérience.

#### 3.1. Inscrire le PCAE dans une démarche d'amélioration continue grâce à Cit'ergie

##### Les enjeux du plan climat air énergie (PCAE) - Rappel

Complémentaire et cohérent avec le plan climat air énergie de la Métropole du Grand Paris (PCAEM), le plan climat air énergie (PCAE) de Paris Ouest La Défense a été adopté à l'unanimité le 25 juin 2019. Adossé au projet de territoire, il porte l'ambition de transition énergétique de Paris Ouest La Défense et fixe ses objectifs à court, moyen et long termes autour de 4 axes prioritaires.

1. Les bâtiments et l'énergie : « agir pour une facture énergétique maîtrisée des logements et du tertiaire ».
2. La mobilité : « faciliter les déplacements et limiter les émissions ».
3. L'aménagement et la nature en ville : « aménager et organiser le territoire en préservant le patrimoine naturel, la santé et la qualité de vie ».
4. La consommation « promouvoir une consommation responsable ».

Élaboré avec les 11 communes du Territoire, ce PCAE a voulu intégrer les dynamiques portées au sein de chacune des villes du territoire. Il a permis d'adopter un plan opérationnel de 23 actions structurantes pour le Territoire en matière de qualité de l'air, d'énergie, de climat et de santé. Il s'agit de la première étape d'une démarche amenée à progresser au rythme de la réflexion collective.

L'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense s'y implique à 3 niveaux :

- Comme pilote, sur le périmètre de ses compétences directes.
- En tant que coordinateur d'autres acteurs et en particulier des villes.
- En tant que relais local pour les actions du PCAEM.

### **Cit'ergie, une démarche qualité pour traduire le PCAE en actions concrètes**

Cit'ergie est une démarche qualité qui permet de traduire les ambitions du PCAE en actions concrètes, dans chaque domaine de compétence de l'établissement public territorial.

Pour les communes et les intercommunalités, il s'agit à la fois d'un outil opérationnel d'amélioration continue et d'un label d'excellence qui récompense pour 4 ans la façon dont elles pilotent leur politique climat-air-énergie. Pour ce faire, elles sont évaluées sur la base de leurs compétences propres et de leur potentiel dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO<sub>2</sub> associées et la qualité de l'air :

- La planification territoriale,
- Le patrimoine de la collectivité,
- L'approvisionnement en énergie, en eau et l'assainissement,
- La mobilité,
- L'organisation interne,
- La coopération et la communication.

### **Comment Paris Ouest La Défense a poursuivi son engagement dans Cit'ergie en 2021**

Conformément à la convention de groupement de commandes, adoptée fin 2021, Paris Ouest La Défense et les 10 villes concernées ont lancé en 2021 les travaux pour choisir un prestataire qui les accompagne dans leur démarche de labellisation Cit'Ergie. Avec un 1<sup>er</sup> cahier des charges des clauses techniques particulières, rédigé en commun, et 1<sup>ère</sup> consultation, infructueuse, mi-2021. Puis un 2<sup>e</sup> CCTP clarifiant certains points, une nouvelle consultation en fin d'année et une offre qui sera examinée en janvier 2022.

## **3.2. Promouvoir la rénovation énergétique de l'habitat et la lutte contre la précarité énergétique**

### **Avec l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)**

Parce que l'habitat résidentiel est à la fois le plus gros consommateur d'énergie du territoire, le plus gros émetteur de gaz à effet de serre et une source importante de pollution par ses émissions de particules et d'oxyde d'azote, Paris Ouest La Défense a créé, fin 2017, une agence locale de l'énergie et du climat (ALEC). Sa mission est d'accélérer la rénovation énergétique et d'améliorer l'habitat privé, en accompagnant les habitants.

Cette agence a été créée avec le soutien des communes membres du Territoire, l'ADEME, la Région Île-de-France et la métropole du Grand Paris (MGP). À ce titre, elle s'inscrit à la fois dans la fédération métropolitaine des ALEC et dans le réseau qui se mobilise en Île-de-France pour mettre en œuvre la stratégie régionale de transition énergétique votée en juillet 2018.

À l'issue d'une première convention de partenariat pour les années 2018 à 2020, une nouvelle convention a été signée en 2021 entre le Territoire de Paris Ouest La Défense et son ALEC pour la période 2021- 2023.

### **Bilan 2021**

- Pour promouvoir l'éco-rénovation et les énergies renouvelables en créant une dynamique territoriale, l'ALEC a participé à une vingtaine d'événements en animant des stands, des visio-conférences ou des rencontres permettant de sensibiliser environ 640 personnes dans les différentes villes du Territoire. Environ la moitié de ces événements ont été organisés à l'initiative des villes qui ont pu solliciter l'ALEC pour différentes animations (Festival Atmosphère de Courbevoie, Défi Famille à Energie Positive à Puteaux, 100% Nature à Vaucresson, semaine du

développement durable à La Garenne-Colombes, Nuits de la thermographie à Suresnes, Journée Up'Cyling à Nanterre, stands sur des marchés, ...)

- Pour accompagner les habitants et dans un souci de proximité, l'ALEC a mis en place des permanences délocalisées dans chacune des villes du territoire. Les permanences sont effectuées à un rythme mensuel et sont proposées en plus des possibilités d'accueil téléphonique, en visio et dans les locaux de l'agence. En 2021, elle a répondu à plus de 730 demandes de conseil en maîtrise de l'énergie et rénovation énergétique et mis en place des permanences délocalisées dans toutes les villes du territoire. Grâce à un référent, présent à chaque étape des projets de rénovation énergétique, elle a accompagné 21 projets de rénovation dans l'habitat individuel en 2021. A ce jour, elle accompagne en outre 120 copropriétés du territoire, *via* sa plateforme en ligne [pold.coachcopro.com](http://pold.coachcopro.com), ce qui représente plus de 4400 logements.
- Pour mobiliser les artisans, l'ALEC a organisé 7 évènements réservés aux professionnels du bâtiment du territoire, en partenariat avec la CCI, la CMA, la CAPEB et en lien avec l'ALEC GPSO Energie.
- Pour aider le Territoire et ses communes à mettre en œuvre leur politique énergie climat, l'ALEC a poursuivi son assistance technique et stratégique. Elle a en outre participé à 10 évènements destinés aux collectivités et autres professionnels du territoire.

Pour assurer toutes ces missions, l'ALEC est montée en charge et a étoffé ses compétences, passant de 4 à 5 équivalents temps plein (ETP) en 2021. Son budget de fonctionnement est aujourd'hui de 300 000 €. Il est financé par l'EPT, la Métropole du Grand Paris, la Région et le programme de Certificat d'Economie d'Energie « Service d'Accompagnement de la Rénovation Energétique ».

### **Perspectives 2022**

En 2022, l'ALEC souhaite continuer à mobiliser les maîtres d'ouvrage (particuliers, copropriétés, entreprises...) comme les professionnels du bâtiment autour de la rénovation énergétique. À travers plusieurs actions structurantes.

- Organisation dans l'année, en lien avec les communes et le Territoire d'un temps fort de l'ALEC pour promouvoir l'activité de celle-ci avec le lancement d'une exposition rénovation énergétique itinérante, à disposition des villes.
- Organisation en septembre / octobre 2022 d'un évènement mixte : Les rencontres de CoachCopro & le Forum Habiter Durable pour encourager les échanges entre copropriétés et professionnels du bâtiment.
- Engagement avec le Territoire dans le programme « RECIF+ » pour amplifier la mobilisation des copropriétés.
- Mise en place de permanences mensuelles communes avec le CAUE 92 pour des conseils multicritères tout en facilitant le parcours usager.
- Relance du travail de coordination locale avec l'ANAH, la MGP et les opérateurs pour une mise en place du nouveau réseau pour la rénovation de l'Habitat France Rénov' optimale.
- Lancement de la plateforme Pass' Réno Habitat (janvier 2022) pour structurer l'accompagnement en maison individuelle et en micro collectif.

Ces missions répondent aux attentes des financeurs de l'ALEC, à savoir Paris Ouest La Défense, la Région Île-de-France et la métropole du Grand Paris, mais aussi aux exigences du programme national SARE qui définit l'accompagnement des maîtres d'ouvrage, l'animation territoriale et le conseil au petit tertiaire.

## Avec le dispositif Dorémi

Les pavillons représentent 10 % des logements du territoire, soit près de 26 300 maisons, dont la majorité a été construite bien avant les standards actuels, et sont donc énergivores. S'il est crucial de les rénover et de le faire, pour chaque maison, en une seule fois, les propriétaires ont souvent du mal à financer les travaux et à trouver puis coordonner les artisans. C'est pourquoi, Paris Ouest La Défense a décidé de participer à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Facilaréno » de la Métropole du Grand Paris, pour une offre de rénovation énergétique performante des maisons construites avant 1975. Une candidature couronnée de succès, puisque le Territoire a été retenu le 17 novembre 2020.

« Facilaréno » s'appuie sur le dispositif Dorémi qui apporte aux ménages un outil clé en main, associant conseil, travaux et financement, pour mettre en place une rénovation énergétique performante et globale de leur pavillon. Ce dispositif représente une opportunité pour structurer et compléter l'offre de rénovation par des artisans locaux, aider les ménages à concrétiser leur projet et réaliser des opérations exemplaires.

Lauréat du dispositif, le Territoire l'a mis en œuvre avec les communes de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes et Vaucresson qui se sont portées volontaires en s'appuyant sur l'ALEC pour mobiliser les professionnels et qualifier les projets des particuliers.

## Grâce à l'aide financière « Ma Rénov »

Pour aider les habitants du Territoire à rénover leurs logements et les rendre plus vertueux sur le plan énergétique, Paris Ouest La Défense a mis en place, depuis juin 2020, une aide territoriale qui peut atteindre jusqu'à 10 % des travaux. Baptisée « *Ma Rénov Paris Ouest La Défense* », elle n'est soumise à aucune condition de ressources et s'adresse aussi bien aux propriétaires, qu'aux syndicats de copropriété ou sociétés civiles immobilières (SCI), pour financer des travaux et/ou des dépenses de rénovation énergétique d'un ou plusieurs logements situé(s) dans une des villes du territoire.

Pour en bénéficier, il suffit de rencontrer un conseiller de l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), de télécharger son dossier, de le qualifier avec lui en suivant ses conseils, puis de le compléter et l'envoyer à [marenov@pold.fr](mailto:marenov@pold.fr). Qu'il s'agisse d'un audit énergétique, d'une isolation, d'une ventilation ou d'un système de chauffage, le Territoire finance 10 % des travaux et 20 % de l'audit énergétique en copropriété. Ces aides sont bien entendu plafonnées à 1 500 € pour un logement individuel et 500 € par logement pour une copropriété. Elles peuvent être portées à 5 000 € et 1 000 € par logement pour une rénovation BBC.

« Ma Rénov » est un des projets retenus à la suite de l'appel à projets sur la transition énergétique, lancé par Paris Ouest La Défense en 2019. Il contribue aujourd'hui au plan de relance, en soutenant notamment les artisans du bâtiment.

## Avec les dispositifs de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)

Les dispositifs de VOC et POPAC à Nanterre

Pour éviter que les copropriétés de Nanterre ne se fragilisent et anticiper leur éventuelle déqualification, Paris Ouest La Défense et la ville de Nanterre ont mis en place depuis 2020 un dispositif qui prend le relais du Programme Habitat Plus 4. Ce nouveau dispositif comprend :

- Une Veille et Observation des Copropriétés (VOC) financée par la Métropole du Grand Paris (MGP). Sa mission est, comme son nom l'indique, de rester en veille et d'alerter au moindre risque. Réalisée en régie, elle a permis de classifier 135 copropriétés. En 2022, elle se poursuivra et permettra d'identifier l'accompagnement adapté aux différentes classes de copropriétés
- Un Programme Opérationnel Préventif d'Amélioration des Copropriétés (POPAC), destiné aux copropriétés identifiées par la VOC et aux 15 déjà suivies lors des précédentes opérations. Son bilan est le suivant :
  - En 2020 : 4 chantiers achevés, dont 2 rénovations BBC achevées, 5 nouveaux chantiers engagés et 3 diagnostics multicritères réalisés sur des copropriétés repérées par la VOC.
  - En 2021 : 5 chantiers achevés, dont 3 rénovations BBC, 5 chantiers en cours et 3 nouveaux diagnostics multicritères, ainsi que 3 copropriétés engagées dans un diagnostic technique global à la suite de leur diagnostic multicritères de 2020.



## L'OPAH énergétique Colline La Défense

À l'étude depuis 2018, l'OPAH énergétique du secteur Colline La Défense a démarré en 2021 grâce à une convention signée le 6 novembre 2020 entre Paris Ouest La Défense, l'État et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). Il s'agit d'accélérer la rénovation énergétique de 4 500 logements dont plus de la moitié ont été construits avant 1974 et présentent donc un fort potentiel d'amélioration thermique. Il s'agit d'empêcher le bâti existant de se déprécier par rapport aux constructions neuves et d'adapter au handicap comme à la perte d'autonomie, dans un secteur où vivent beaucoup de personnes âgées. Un enjeu de taille pour le secteur extrêmement dynamique et attractif de Puteaux et Courbevoie, construit tout autour du quartier d'affaires de La Défense. D'une durée de 5 ans, cette opération est financée par Paris Ouest La Défense à hauteur de 3 millions €, dont 10 % dès la 1<sup>re</sup> année.

En 2021, 2 comités de sélection se sont tenus et on retenu 5 copropriétés, dont 2 qualifiées de fragiles. Ces dernières ont bénéficié d'aides financières renforcées et d'un accompagnement à la gestion spécifique par Urbanis, opérateur de l'OPAH.

### 3.3. Organiser et accompagner la mobilité électrique et l'autopartage

#### Par la mise en place d'une ZFE

Conformément au Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), la mise en place d'une Zone à faibles émissions (ZFE) sur le périmètre intra-A86 a été actée et entre en vigueur progressivement. Après les véhicules Crit'Air 5, interdits de circuler depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, ce sont les véhicules Crit'air 4 qui ont été interdits au 1<sup>er</sup> juin 2021. En 2030, tous les véhicules thermiques seront interdits.

Sur le Territoire de Paris Ouest La Défense, toutes les villes sont engagées dans la ZFE et ont signé un arrêté de restriction de circulation pour les véhicules Crit'air 4.

#### Par une aide à l'achat de véhicules électriques

Pour accompagner la mise en place de cette ZFE, la Métropole du Grand Paris a décidé d'aider les habitants de ses 131 communes à remplacer leur véhicule. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, ils bénéficient d'une aide financière pour acquérir un véhicule propre « Métropole roule propre ! » dans le cadre du « guichet unique » des aides avec l'État.

Paris Ouest La Défense a décidé de compléter cette aide pour les habitants du territoire, à hauteur de 10 %. En 2021, 47 ménages en ont bénéficié pour un total de 19 600 €.

#### Par une stratégie commune d'autopartage et un réseau de bornes de recharge

Le 14 mai 2019, les maires du territoire ont demandé à Paris Ouest La Défense de proposer une stratégie commune pour déployer des services d'autopartage et un réseau de bornes de recharge électrique.

##### Autopartage

En 2021, la mobilité n'est revenue à la normale qu'en septembre. Les opérateurs d'autopartage ont donc limité leur déploiement aux services prévus en 2020, bloqués par la crise COVID-19. Aucun développement n'a encore eu lieu sur le Territoire.

##### Réseau de bornes de recharge

Après avoir remis en service leurs bornes de recharge du réseau Autolib en 2020, plusieurs villes du territoire en ont remplacé certaines par de nouvelles en 2021. Elles en ont profité pour densifier leur maillage, en implanter dans les parkings souterrains et augmenter leur puissance de charge.

Fin 2021, on en comptait 141 en service, 2 en travaux et 63 en projet.

### 3.4. Favoriser le développement du vélo

Dans son projet de territoire, Paris Ouest La Défense prévoit de maîtriser la part de la circulation automobile et de favoriser les modes de déplacement actifs. Articulé avec ce projet, le plan climat air énergie prévoit quant à lui de « faciliter les déplacements et limiter les émissions ».

Les enjeux sont multiples :

- Redonner une véritable place aux modes actifs dans l'espace public, grâce à des aménagements cyclables et des parcours piétons de qualité dans un environnement apaisé,
- Proposer des alternatives au tout-voiture et anticiper l'évolution des modes de déplacement, notamment pour les ménages éloignés pénalisés par leur forte dépendance à la voiture,
- Réduire la congestion automobile, la pollution atmosphérique et l'engorgement des transports publics dans les agglomérations,
- Répondre aux engagements pris en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Au-delà de ces enjeux, les modes actifs engendrent des bénéfices directs et indirects souvent peu exploités, par exemple pour le cadre de vie. Ils ont aussi un impact très positif en matière de santé publique, puisqu'ils concourent à la pratique régulière d'une activité physique associée à une meilleure hygiène de vie permettant de prévenir certaines maladies chroniques.

### Avec un schéma directeur cyclable à l'échelle du territoire

Pour coordonner les infrastructures cyclables à l'échelle du territoire, Paris Ouest La Défense a décidé en 2020 d'élaborer son propre schéma directeur qui a été approuvé en conseil du Territoire, le 29 juin 2021. Partant de travaux déjà réalisés à différentes échelles supra ou infra territoriales, il a pris appui sur le schéma de maillage des liaisons douces de Paris La Défense, le schéma directeur de l'ex-communauté d'agglomération du Mont Valérien et sa déclinaison pour Nanterre ainsi que le schéma directeur de Saint-Cloud. Objectifs :

- Tracer les grandes continuités territoriales au sein des villes, entre les villes et vers l'extérieur du territoire,
- Définir des principes pour le service aux usagers en matière de guidage, de signalétique, de stationnement, voire d'aménagement,
- Hiérarchiser les actions à l'échelle du territoire,
- Faciliter les discussions avec les gestionnaires d'infrastructures,
- Soutenir les demandes de subventions pour les travaux, auprès des financeurs (la MGP, la Région Île-de-France et l'État).

Tout au long de 2020 puis 2021, des infrastructures se sont dessinées peu à peu, puis mises en œuvre après plusieurs réunions techniques avec les villes et le département des Hauts-de-Seine qui n'a pas de schéma vélo approuvé. Par ailleurs, la cohérence avec le Réseau Express Régional Vélo (RER Vélo) et le schéma vélo métropolitain a été vérifiée, avant l'adoption définitive du schéma directeur.

### Grâce à des aménagements temporaires et une évaluation des usages

Lors du déconfinement de mai 2020, le Département des Hauts-de-Seine, l'établissement Paris La Défense, l'État et les villes ont mis en place près de 10 km de pistes cyclables temporaires. Ces aménagements correspondaient en grande partie au projet RER Vélo, approuvé par la Région Île-de-France au printemps 2020, et concernaient les liaisons Est-Ouest, itinéraires stratégiques du territoire.

Plusieurs de ces aménagements ont été équipés d'un comptage. Paris Ouest La Défense a récolté ces données auprès de l'établissement Paris La Défense, de la direction des routes d'Île-de-France et des villes de Neuilly-sur-Seine, Puteaux et Nanterre. Compilées, elles ont montré comment la pratique du vélo a progressé depuis mars 2020 et quels ont été les flux (heures de pointe, volumes). Des données précieuses pour mieux dimensionner les futurs aménagements, comme cela a été la priorité des collectivités, en 2021.

### **En participant au Collectif mobilité Île-de-France**

Paris Ouest La Défense a participé au collectif organisé par Innov 360 et l'IFPEN, pour suivre les évolutions brutales de la mobilité dans les périodes de confinement – déconfinement. cinq enquêtes numériques ont été menées auprès des clients, salariés ou usagers des membres du collectif : opérateurs de mobilité, entreprises et collectivités. Les résultats ont permis de documenter les évolutions de la demande de déplacements et les raisons pour lesquelles on utilise tel ou tel type de transport, en lien avec les flux et reflux de la pandémie. Ces enquêtes ont permis en particulier de quantifier le transfert modal vers le vélo et la marche.

Retrouvez toutes les études sur : <https://collectif-transformation-mobilite-ile-de-france.fr/>

### **En créant un axe vert cyclable**

En travaillant à son projet de territoire, Paris Ouest La Défense a proposé de créer un axe vert pour faire connaître aux habitants les espaces de nature et les zones calmes. Il s'agit d'une coulée verte piétonne et cyclable de 55 km traversant toutes les villes du territoire. Cet axe a été conçu, testé et validé par les élus le 14 octobre 2017, à l'issue d'une promenade en vélo.

Les ruptures de tracé qui restent à combler et la signalétique sont entre les mains des villes. Le marquage des points d'intérêts, l'outil cartographique et la communication auprès des habitants seront pris en charge par le Territoire.

## 4. PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

### 4.1. Par l'urbanisme, pour construire des aménagements durables

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'urbanisme et l'aménagement sont une compétence obligatoire des établissements publics territoriaux (EPT), dont fait partie Paris Ouest La Défense. C'est à eux qu'il appartient d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Une compétence qui inclut notamment les révisions et modifications engagées par les communes avant cette date.

#### Encadrer des opérations d'aménagement durable

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les villes ont transféré à Paris Ouest La Défense les compétences de « définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement mentionnées à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme », les « actions de restructuration urbaine » et les « constitutions de réserves foncières », non déclarées d'intérêt métropolitain. Ce qui représente 26 opérations vivantes sur plus de 3,5 millions de m<sup>2</sup>.

Ce transfert s'est fait en deux étapes. De 2018 à 2019, les villes ont géré ces opérations *via* des conventions où elles prenaient en charge provisoirement les dépenses et les recettes avec des missions plus larges pour les zones gérées en régie. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, c'est le Territoire qui inscrit et prend en charge directement sur son budget les crédits liés à la compétence aménagement, dont deux budgets annexes pour les opérations de Puteaux et de La Garenne-Colombes. Le Territoire a pris des engagements concrets pour encadrer ces opérations d'aménagement et en faire des exemples d'urbanisme durable.

#### Développer des éco-quartiers

Sur les 26 opérations d'aménagement pilotées par le Territoire, on compte 5 éco-quartiers actuellement en cours ou en projet.

##### Le Village Delage à Courbevoie

D'ici à 2030, l'ancien site industriel des usines Delage qui s'étend sur une quinzaine d'hectares au nord-est de Courbevoie, sera transformé en éco-quartier labellisé conjuguant habitations et entreprises, modernité et patrimoine, ville, nature et innovation. Les premières constructions ont démarré en 2019.

Dans cette opération d'aménagement sans procédure globale d'urbanisme réglementaire, Courbevoie construit les équipements publics nécessaires, sauf les voiries et les réseaux que la ville a confiés au Territoire. Tous ces équipements sont financés par les participations des constructeurs, au titre de conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP). Signataire de ces conventions, Paris Ouest La Défense perçoit donc toutes ces participations, conserve la part nécessaire aux études générales, voiries et réseaux, puis reverse à la Ville les montants nécessaires pour construire les équipements dont elle est maître d'ouvrage.

##### La ZAC des Bergères à Puteaux

Les Bergères, c'est aujourd'hui un rond-point, un nœud de circulation routière comme on en trouve sur le Territoire voisin de La Défense. Massif, bruyant, peu accueillant, ce rond-point fait figure de coupure urbaine entre le nord et le sud du quartier. Mais c'est aussi un quartier résidentiel où coexistent plus de 300 logements anciens, dégradés par le temps.

Le projet est d'y construire une ville de 2 000 logements, à l'emplacement de l'actuelle route départementale, en conservant et en développant l'idée du rond-point des Bergères comme cœur du quartier, mais en le transformant en parc sur près de 28 000 m<sup>2</sup>. Un parc autour duquel s'élèveront les nouveaux programmes immobiliers sur deux anneaux séparés par l'avenue des Bergères redessinée en avenue urbaine. La route départementale 913, de grand passage, sera couverte et végétalisée. Composé de logements, commerces, bureaux et restaurants, ce programme immobilier va offrir à la fois de l'intensité urbaine et de la qualité de vie aux habitants. Le programme des équipements publics comprend, quant à lui, la couverture de la RD 913, un groupe scolaire, des jardins publics et des bassins paysagers.

##### La ZAC de l'Arsenal à Rueil-Malmaison

Ancien haut lieu de l'industrie civile et militaire, le quartier de l'Arsenal de Rueil-Malmaison transforme aujourd'hui ses 17 hectares de friche industrielle en éco-quartier labellisé, à travers un renouvellement urbain de grande ampleur que vient enrichir l'arrivée de la ligne 15 du Grand Paris Express.

De nombreux projets s'y développent déjà, comme l'«Ecolab», un laboratoire à idées au service du progrès et du bien vivre ensemble.

### Le projet des Groues

Le projet des Groues porte l'ambition de développer d'ici 2030, le futur 11<sup>ème</sup> quartier de Nanterre contribuant à la poursuite du renouvellement urbain de la ville et venant conforter le rayonnement du quartier d'affaires de La Défense.

La recomposition urbaine des Groues, ancien secteur industriel et ferroviaire, vise à créer un quartier mixte, équilibré et désenclavé, mêlant logements (288 000 m<sup>2</sup>, 10 500 habitants), bureaux (210 500 m<sup>2</sup>, 12 000 salariés), activités, commerces et équipements publics et privés (3 groupes scolaires, 1 crèche publique, 1 infrastructure sportive et des équipements culturels).

Le désenclavement du secteur, la mise en service des transports en commun (RER E, ligne 15 GPE) et le développement d'équipements publics sont des prérequis au développement du quartier.

Le projet s'appuie sur l'existant (zone d'activités du cœur des Groues) et vise à instaurer une diversité économique forte. Le quartier se structure autour d'une armature verte fédératrice (balcon, jardin des rails, Plaine des sports) et d'un réseau d'espaces publics multifonctionnels.

Le projet, se voulant exemplaire, il s'est doté d'une stratégie développement durable et porte des objectifs ambitieux notamment sur le plan énergétique et carbone, qualité de vie et de bien-être, innovation sociale et économique.

### Conduire la réflexion sur le futur PLUi

Pour préparer son futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Paris Ouest La Défense a engagé en 2021 une démarche d'études et de concertation interne dont voici le détail :

- Préparation de l'étude état initial de l'environnement, en lien étroit avec le schéma directeur trame verte et bleue, menée dans le cadre du PCAE, Cette démarche conjointe vise à établir un socle de connaissance commun à la planification urbaine et aux actions de développement durable, dans une approche globale de « Nature en ville ».
- Recherche d'une convergence entre les Programmes d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) des plans locaux d'urbanisme existants, avec l'aide d'un conseil externe,
- Étude rétrospective et prospective des dynamiques de construction du territoire en matière de logements, bureaux et activités du territoire
- Mise en commun de travaux menés par les villes pour leurs futurs PLU, sur des sujets qui concernent toutes les communes, comme les places de stationnement ou les études patrimoniales.

Sur le plan local, la modification de 6 PLU a été engagée en 2021 dans 4 communes et 7 modifications de PLU ont été approuvées dans 5 communes (La Garenne Colombes, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison et Saint Cloud).

## 4.2. Par le RLPi, pour préserver le cadre de vie

Préserver le cadre de vie est un enjeu important pour le Territoire comme pour ses habitants. La réglementation relative à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes en fait partie. D'autant que le règlement local de publicité intercommunal (RLPi) relève de la compétence de l'EPT.

### Les orientations élaborées en 2019

Le RPLi comprend quatre orientations principales qui ont été définies et débattues lors du conseil de territoire du 25 juin 2019 :

#### 1 - Valoriser les paysages et le patrimoine porteur des identités locales

- Préserver les abords du patrimoine remarquable : monuments historiques, sites classés et inscrits.
- Protéger les cônes de vue et paysages des publicités grands formats.
- Valoriser les espaces de nature en ville, dont les bords de Seine, les espaces boisés et les grands parcs.



## 2 - Contrôler l'essor de nouveaux types d'affichage

- Anticiper la montée en puissance de l'affichage numérique, qu'il s'agisse de publicités ou d'enseignes, dont l'impact visuel est considérable.
- Maîtriser l'implantation de bâches ou autres couvertures de grand format telles que les vitrophanies.

## 3 - Préserver le cadre de vie sur l'ensemble du Territoire Paris Ouest La Défense

- Harmoniser le traitement des enseignes pour que les ensembles commerciaux restent cohérents, le paysage urbain qualitatif et l'architecture mise en avant.
- Adapter les formats et densités publicitaires au contexte urbain.
- Fixer des horaires d'extinction nocturne, pour réduire les dépenses énergétiques et préserver l'environnement.

## 4 - Conforter l'attractivité économique et commerciale du Territoire

- Organiser l'expression publicitaire dans les zones d'activités pour que le paysage commercial soit plus lisible.
- Garantir de la visibilité aux acteurs locaux, entreprises et commerces.
- Encadrer l'implantation des dispositifs temporaires.

Ces orientations stratégiques ont été détaillées et localisées dans le projet de Règlement et de zonage adopté fin 2019. Cinq zones ont été définies, selon les enjeux identifiés en phase de diagnostic. Des sous zones répartissent les différents statuts du numérique selon qu'il est interdit, autorisé sur mobilier urbain ou autorisé sur tout type de support.

Sur près de 90 % de la surface du territoire, le règlement est très restrictif ou restrictif quant à la publicité. Cela correspond à la prévalence de la publicité sur mobilier urbain qui représente 75 % des dispositifs actuels.

### L'approbation en 2021

Après une enquête publique conduite en 2020 qui a débouché sur un avis favorable, le conseil de territoire de Paris Ouest la Défense a approuvé son RLPi le 8 février 2021 avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2021.

Pour bien mettre en œuvre ce nouveau règlement, les 32 instructeurs et responsables de l'instruction des autorisations dans les villes y ont été formés le 1<sup>er</sup> et 2 mars 2021

## 4.3. Par un PLPDMA, pour une consommation durable et une gestion responsable des déchets

Alors que notre population ne cesse de croître, si nous ne revoyons pas nos modes de consommation, nous ne pourrions pas limiter le changement climatique et l'épuisement de nos ressources.

Un des enjeux prioritaires consiste à faire de l'acte d'achat quelque chose qui ne soit plus systématique en développant le réemploi, le recyclage, le prêt ou l'échange. Et en privilégiant des produits de qualité qui ont un impact moindre sur l'environnement.

L'autre enjeu est de limiter l'impact des déchets en les réduisant et en les triant pour qu'ils puissent être valorisés.

Pour accompagner ces évolutions, il est indispensable de sensibiliser les publics et de leur donner les moyens d'agir. C'est ce que font Paris Ouest La Défense et les villes du territoire, à travers leurs actions de communication ou de prévention et de collecte. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 rend obligatoire la mise en œuvre d'un PLPDMA dans les collectivités en charge de la gestion des déchets. Au sein des villes et des anciennes communautés d'agglomération du Territoire, il existe des plans qui doivent être actualisés et pris en compte lors de l'établissement de celui du Territoire. En effet, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) ou encore la loi n°2020-105 du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire, ont renforcé la priorité donnée à la prévention de la production des déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire.

Enfin, en tant qu'acheteuses, les collectivités du Territoire peuvent aussi montrer l'exemple avec des achats responsables qui font évoluer l'offre locale. Paris Ouest La Défense anime d'ailleurs un échange de bonnes pratiques autour de ces achats publics responsables.

### Communiquer au plus proche de l'utilisateur pour mieux trier et réduire les déchets

Pour sensibiliser les habitants au tri et à la prévention des déchets, chaque ville a organisé ses propres animations, lors de la semaine du Développement Durable ou lors du World Clean Up Day, la 3<sup>ème</sup> journée mondiale de nettoyage de notre planète en septembre, mais aussi lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) en novembre ou lors de manifestations communales : forums d'associations, salons ou Festival de la Transition Ecologique.

Un travail permanent et indispensable a en outre été mené par les ambassadeurs du tri, les services des villes, les associations et les commerçants pour encourager et rappeler les bons gestes du tri, mais aussi pour développer des pratiques innovantes et ce, dès le plus jeune âge

### Développer des actions préventives

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire

Toutes les villes du territoire se sont mobilisées pour lutter contre le gaspillage alimentaire, notamment avec le syndicat de traitement Syctom qui les accompagne. L'année 2021 marque la fin de la convention d'expérimentation entre le Syctom et le Territoire pour la mise en œuvre d'un dispositif de conteneurisation, collecte et traitement des biodéchets. Ce partenariat a permis de mettre en place dans les villes adhérentes au Syctom, des points de collecte sur 65 sites : marchés alimentaires et restaurants collectifs. Une nouvelle convention va être signée pour travailler à un service optimisé durable au sein du territoire.

Par ailleurs, dans les écoles primaires, les élèves sont sensibilisés en permanence au gaspillage alimentaire, via des tables de tri et des animations spécifiques pendant la pause déjeuner.

En favorisant le compostage

Grâce au compostage, qu'il soit individuel ou collectif, les déchets fermentescibles sont détournés des ordures ménagères, les déchets verts n'ont plus à être transportés et le compost est produit au lieu d'être acheté. Il s'agit donc d'un levier essentiel pour prévenir certains déchets ; c'est pourquoi les villes du territoire ont continué, en 2021, à distribuer des composteurs individuels et collectifs, ainsi que des lombricomposteurs. En sus de la distribution de bacs à compost, plusieurs villes ont mis en place des actions d'initiation de compostage auprès de leurs habitants. Elles accompagnent aussi les copropriétés dans l'installation de bacs à compost en résidences collectives

### Mettre en place des collectes spécifiques

Collectes solidaires

Comme tous les ans, la plupart des villes du territoire ont récupéré les textiles en partenariat avec des associations, via des bornes. S'y sont ajoutées des collectes mobiles, qui passent un jour par mois, sur les marchés de Garches et La Garenne-Colombes. Les collectes faites via les écoles, les vide-greniers de Suresnes et les brocantes de La Garenne-Colombes ont été suspendues à cause de la pandémie.

Pour ce qui concerne les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), 5 collectes ont été organisées, avec Eco-Système, à Levallois, Neuilly-sur-Seine et Suresnes. En novembre 2021, un nouveau service a en outre été déployé à Neuilly-sur-Seine et Suresnes : la collecte gratuite à domicile, sur rendez-vous, pour le gros électroménager. Baptisé Jedonnemonelectromenager.fr, ce service va s'étendre à d'autres villes.

Extensions des consignes de tri

Depuis 2020, avec l'extension des consignes de tri, le tonnage des emballages ménagers recyclables n'a cessé de croître et les villes ont beaucoup investi, à la fois pour absorber ces flux et pour inciter la population à trier davantage.

- Pour inciter ses habitants, la ville de Puteaux a modifié ses fréquences d'enlèvement. Avec 2 collectes sélectives par semaine au lieu d'1 mais 4 collectes d'ordures ménagères au lieu de 5.
- La ville de Neuilly a étudié en 2021, la possibilité d'augmenter la fréquence de ses collectes d'emballages, pour passer à 2 collectes par semaines en 2022.
- Les villes de Garches, Levallois-Perret, Nanterre et Suresnes ont bénéficié en 2021 d'une grande opération en porte à porte, pour déployer les nouvelles consignes de tri. Des éco-animateurs sont allés à la rencontre des habitants en distribuant des mémo-tris, des "stop pub" et des sacs de tri. Cette opération a été déployée dans le cadre de la convention entre l'éco-organisme CITEO et le Syctom. Le nombre de logements concernés par cette opération est de 1769 logement sur la ville de Garches, de 6283 logements sur la ville de Levallois-Perret, de 5 928 sur la ville de Nanterre, et de 6284 logements sur la ville de Suresnes.

## Favoriser le recyclage et le réemploi

Avec la Ressourcerie « Le Cercle »

Financée par Paris Ouest La Défense à hauteur de 53 000 € en 2021, la Ressourcerie « Le Cercle », présente à Nanterre et Rueil-Malmaison, donne une nouvelle vie aux objets en les reconditionnant, pour les vendre à bas prix et éviter ainsi de les gaspiller, tout en créant du lien social et des emplois.

Malgré les aléas de la crise sanitaire, ces deux sites ont pu fonctionner normalement jusqu'à l'été. À la rentrée, le site de Nanterre n'a pu rouvrir que ponctuellement.

La réflexion et l'étude de nouveaux projets ont démarré en 2021 : un à Garches et l'autre à Suresnes ; en fin d'année, l'ouverture de la ressourcerie de l'association La Fabic'A a eu lieu à Levallois.

Avec Re-Fashion

Pour accompagner le recyclage et le réemploi des vêtements, du linge de maison et des chaussures, Paris Ouest La Défense a signé en 2020, une convention avec l'éco-organisme en charge de cette filière : Eco-TLC, rebaptisé Re-Fashion en 2021. Grâce à cette convention, le territoire bénéficie d'une subvention pour mettre place des points de collecte et les promouvoir. Elle remplace les conventions que les villes avaient pu signer en propre ou via leur ancienne intercommunalité. Près de 60 % des vêtements collectés sont en bon état et sont donc donnés ou revendus dans des boutiques caritatives ou sur le marché de l'occasion. Le reste est réutilisé sous forme de chiffons ou recyclé à l'état de fibres.

## Mutualiser les moyens

Par une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Compétent pour la collecte et le traitement des ordures ménagères depuis janvier 2016, Paris Ouest La Défense a choisi de mettre en place cette compétence et son financement de façon progressive et de le lisser sur 10 ans, comme l'y autorise la loi NOTRe.

Compte tenu des écarts de prix, de financement, de périmètre et de niveaux de service d'une commune à l'autre, ainsi que du grand nombre de marchés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2030, la TEOM est zonée par commune et chaque taux revu tous les ans. En optant pour cette solution, le Territoire se laisse le délai nécessaire pour harmoniser les niveaux de service, les coûts et les recettes associées à cette compétence.

Par des renouvellements de marchés

Pour faire des économies d'échelle, la mutualisation s'est également poursuivie à travers plusieurs marchés qui ont été renouvelés :

- Marché de « fourniture, maintenance, lavage et gestion de dispositifs de pré-collecte à déchets » avec la société ESE pour l'ensemble des villes.

- Marché de fourniture et livraison de sacs de déchets verts avec la société TAPIERO pour Courbevoie, La Garenne Colombes, Puteaux, Rueil-Malmaison et Suresnes.
- Marché de fourniture et livraison de composteurs avec la société SULO pour Rueil-Malmaison.
- Marché de fourniture, maintenance et lavage des points d'apport volontaires enterrés avec la société ASTECH/ANCO et des PAV aériens avec la société SULO pour Garches et Puteaux.

Enfin, pour renouveler le marché de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés, les 6 villes de l'ex-Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien et de l'ex-Cœur de Seine ont fait réaliser une étude par un bureau d'étude spécialisé. 3 d'entre-elles, Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes ont pu ainsi mieux définir leurs besoins et renouveler leurs marchés publics en conséquence.

## 4.4. En préservant la ressource en eau

### Entretenir le réseau d'eau potable

En 2021, les syndicats ont poursuivi leurs travaux pour réhabiliter leurs réseaux d'eau potable.

Huit des onze villes du territoire bénéficient, depuis 2019, d'une eau décarbonatée, grâce à l'ajout d'une unité sur les centrales de traitement du Mont-Valérien et de Louveciennes. Ces unités se sont arrêtées lors du 1<sup>er</sup> confinement parce qu'elles n'ont pas pu être approvisionnées en matières premières. Elles ont repris leur activité depuis mai 2020.

### Sécuriser le système d'assainissement

Par des campagnes de contrôle et d'entretien des réseaux

Engagées depuis plusieurs années, les campagnes d'inspection télévisées et les opérations de curage, pompage et entretien des bassins et des postes de relevage se sont poursuivies, tout comme l'extraction des sables et des boues. Différents points du réseau d'assainissement ont été contrôlés. Une partie des programmes décidés et validés dans le cadre des schémas directeurs en vigueur a pu se poursuivre.

Par le recours à des marchés mutualisés

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, deux contrats mutualisés de concession de service public sont en vigueur pour un montant évalué à 8 millions d'euros, jusqu'en 2024. Ils intègrent Courbevoie, Levallois-Perret et Puteaux, qui étaient déjà en délégation de service public, et Rueil-Malmaison, Suresnes et Vaucresson, qui étaient en régie. Grâce à ces contrats, leurs objectifs ambitieux et leurs indicateurs précis, ces villes ont pu améliorer la gestion quotidienne de leur service. Le marché de Garches et Nanterre a été attribué à la société CIG, pour 4 ans fermes et 2 millions d'euros. Les actions précédemment engagées en matière d'entretien comme les campagnes s'y sont poursuivies.

Trois opérations ont été lancées en 2020 sur le territoire, dans le cadre du marché d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage relatif aux travaux et aux études d'assainissement. Même chose pour le marché test d'assistance technique de contrôle et de suivi pour les opérations de préconisation et les opérations préalables à la réception des travaux de réhabilitation des collecteurs. Un marché commun de 4 ans pour « Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) » a été conclu dans le cadre de travaux d'assainissement.

Par une meilleure gestion des eaux pluviales

Un arrêté préfectoral pris en date du 16 novembre 2018 encadrant les déversoirs d'orage du Territoire faisait état de 21 déversoirs, dont 7 à instrumenter et 5 à modéliser de façon approfondie. Les caractéristiques de deux bassins d'orage ont été précisées en 2020.

La ville de Neuilly-sur-Seine a instrumenté ses déversoirs d'orage en accord avec les modalités de rejets inscrites dans l'arrêté préfectoral. En 2021, l'instrumentation des déversoirs d'orage restants a été faite, en attendant les travaux à venir sur le Territoire.

## Mettre en œuvre le règlement d'assainissement collectif intercommunal

Un règlement d'assainissement collectif intercommunal est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020. Ambitieux et fédérateur, il garantit le principe dit du « zéro rejet ». Les usagers doivent en effet gérer les « eaux pluviales » à la parcelle et caractériser leurs branchements, délimiter les usages et préciser les modalités de raccordement. Il précise, en outre, les volumes et la qualité des eaux déversées, tout en s'assurant que le service d'assainissement est contrôlé en permanence. Il vise à améliorer la connaissance du patrimoine public et privé.

Les 8 villes qui se sont dotées de ce règlement ont pu se mettre à niveau sur le plan réglementaire. Les 3 villes qui n'en disposaient pas, ont précisé les modalités de leur service, tout en s'assurant de la conformité des raccordements à venir.

## Élaborer un schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales

Pour améliorer à la fois leur connaissance des réseaux et l'aménagement du Territoire, les villes ont décidé de mettre en œuvre un schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales (SDA et EP). Depuis le 6 avril 2021, un bureau d'études spécialisé coordonne la conception de ce schéma et les documents associés, à savoir :

- Un zonage de l'assainissement « collectif et non-collectif »,
- Un zonage des « eaux pluviales »,
- Un diagnostic permanent du système d'assainissement.

Ce projet très lourd techniquement, en raison des nombreuses campagnes de mesure, des données et des enquêtes publiques à mener, doit déboucher sur un SDA et EP d'ici à 3 ans. Avec une enveloppe estimée à près de 2 millions d'euros.

L'objectif de ce document, qui va planifier les opérations de renouvellement et d'entretien des réseaux, est de réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent. Il contribue aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie. Il répondra aussi aux nouvelles conditions d'octroi des aides de l'Agence de l'eau (11<sup>e</sup> programme) et permettra d'engager une vision prospective et patrimoniale du réseau d'assainissement, grâce à un autodiagnostic et un plan pluriannuel d'investissement.

Les dépenses d'entretien des réseaux se poursuivront en effet sur le territoire de Paris Ouest La Défense et des travaux ont été engagés dès 2021.

Les acteurs de la construction devront prévoir des actions pour limiter l'imperméabilisation des sols : infiltration à la parcelle, récupération des eaux de pluie et maintien de pleine terre. Le contrat de bassin leur permettra d'intégrer la gestion des eaux de pluie à leurs aménagements.



## 5. FAVORISER LES EQUILIBRES SOCIAUX DE L'HABITAT

### 5.1. En optimisant le logement

#### Vers une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) des logements sociaux

Les intercommunalités sont en première ligne pour définir une politique locale qui équilibre l'attribution des logements sociaux, tout en respectant les objectifs légaux en faveur des ménages prioritaires et très modestes. C'est en effet aux EPT, dont Paris Ouest La Défense fait partie, qu'il appartient d'élaborer les documents de cadrage et de les valider au sein de la Conférence Intercommunale du Logement, copilotée par l'État. Ces documents sont :

- Le document cadre d'Orientation des Attributions (DCOA) qui fixe les orientations.
- La convention Intercommunale d'Attributions (CIA) qui fixe les modalités de mise en œuvre et le rôle des différents acteurs.

Paris Ouest La Défense a commencé à travailler sur son (DCOA) en 2020 ; il devrait être validé au premier semestre 2022. La CIA, qui doit faire l'objet d'un travail plus approfondi avec les partenaires, devrait quant à elle être validée au deuxième semestre. L'étape suivante consistera à définir le Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs (PPGID).

#### Du regroupement à la fusion des trois Offices de Courbevoie, Levallois-Perret et Puteaux

Confrontés à des problématiques communes et assumant une même mission envers leurs locataires, comme envers la population de leur ville, les trois offices publics d'habitat (OPH) de Courbevoie, Levallois-Perret et Puteaux, rattachés à Paris Ouest La Défense depuis 2018, ont décidé de se regrouper. Un regroupement grâce auquel ils pourront répondre plus facilement à leurs enjeux techniques et financiers. Ce que le Conseil de territoire a approuvé le 15 décembre 2020.

Ce regroupement, qui pérennise leur action, prendra la forme d'une fusion-absorption mi 2022 et donnera naissance à un seul OPH. Sa gouvernance sera partagée entre les trois villes de Courbevoie, Levallois-Perret et Puteaux, dans le cadre de Paris Ouest La Défense. Avec des engagements équilibrés pour assurer à la fois la pérennité de cette entité commune et la proximité de gestion.

### 5.2. Par une politique de la ville à Nanterre

Paris Ouest La Défense comprend cinq quartiers prioritaires dont trois font l'objet de projets de renouvellement urbain à Nanterre : Parc Sud, Petit Nanterre et Chemin de l'Île. Solidaire de cet effort, le Territoire verse chaque année une participation d'équilibre à l'opération Parc Sud. En 2021, cette participation a atteint 3 millions d'euros, dont 1 million financé par le budget mutualisé.

#### Un accès au droit sur plusieurs sites

Cinq sites assurent l'accès au droit à Nanterre : la mairie du quartier des Terrasses, le centre d'information sur les droits des femmes et des familles, la mairie de quartier du Chemin de l'Île, la mairie de quartier du Petit Nanterre et l'hôtel de ville de Nanterre. Deux d'entre eux relèvent du contrat de ville. Les autres demeurent de compétence communale.

L'accès au droit y est assuré par des avocats rémunérés directement par le Territoire ou par deux associations touchant des subventions : le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles 92 et l'Association D'Aides aux Victimes d'Infraction Pénales 92. Toutes ces actions ont été reconduites en 2021.

#### Des projets majeurs de renouvellement urbain

Depuis sa création en 2016, l'établissement porte des projets majeurs de renouvellement urbain dans 3 quartiers prioritaires de Nanterre. Ces projets, qui entrent dans le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), ont pour but de rendre ces quartiers plus attractifs, notamment sur le plan résidentiel, de requalifier les espaces publics et d'améliorer les équipements publics, ainsi que plusieurs équipements commerciaux. Il s'agit donc d'une compétence importante, qui a un impact direct sur les habitants et leurs conditions de vie. Pour préparer ces projets, Paris Ouest La Défense a signé, en novembre 2016, un protocole de préfiguration. Depuis ont été signés le 21 décembre 2018 la

convention NPNRU et le 20 décembre 2021 un premier avenant permettant d'intégrer le projet ANRU du Chemin de l'Île et le secteur des Tours Nuages du Parc Sud.

L'attractivité de ces quartiers passera notamment par une offre de logements augmentée et diversifiée, là où elle est aujourd'hui quasi exclusivement sociale. Si le taux de logements sociaux va baisser de 20 points, le nombre global de logements va augmenter et leur variété de statuts encore plus, ce qui permettra d'offrir des parcours résidentiels choisis et diversifiés. Au total, près de 900 logements seront démolis ou changeront d'usage sur les trois quartiers.

### Un nouveau visage pour les tours Nuages

Construites dans les années 70, les 18 tours Nuages, situées au pied de La Défense, constituent un ensemble remarquable de l'architecture contemporaine, qui nécessite cependant une réhabilitation thermique et énergétique innovante et un lieu à réinventer pour améliorer la mixité sociale et le cadre de vie. C'est dans ce but que Paris Ouest La Défense, la Ville de Nanterre, les bailleurs sociaux propriétaires des tours, l'aménageur de la ZAC (SPLNA) et le groupement Altarea, ont signé le 26 mars 2021 un protocole de partenariat qui fixe le devenir de 6 tours amenées à changer d'usage. Ce projet, accompagné par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), pour les trois premières tours, verra près de 500 logements sociaux se transformer en locaux d'activité, tiers lieu culturel, hôtel, résidence pour jeunes actifs, auberge de jeunesse et logements en accession. Pour rééquilibrer l'offre de logements sociaux, la reconstitution de ces logements se fera à l'échelle du territoire. L'ambition du projet est de mener une transformation exemplaire, en combinant excellence environnementale, approche patrimoniale et innovation sociale, pour changer en profondeur l'image du quartier et promouvoir une rénovation urbaine favorable à la qualité de vie de tous ses habitants et usagers.

En parallèle de ces travaux, qui doivent durer 10 ans, une tour sera détruite et les 11 autres rénovées. Toutes seront isolées par l'extérieur et enveloppées d'une mosaïque de plaques d'inox, dans un esprit à la fois contemporain et fidèle à l'architecture d'origine d'Émile Aillaud.

### Trois centres commerciaux restructurés

Lancés depuis plusieurs années, les travaux pour restructurer trois centres commerciaux de proximité et créer plusieurs espaces publics font également partie des projets que soutient Paris Ouest La Défense, dans le cadre de la convention NPNRU. Ces travaux d'une durée de 10 ans représentent un investissement financé par l'État, la Région et les bailleurs.

### Autres avancées

La reconstitution des logements sociaux sociaux qui ont été démolis ou dont l'usage a changé dans le cadre des projets NPNRU a commencé, sur l'ensemble du territoire de Paris Ouest La Défense : à Nanterre -hors Quartier prioritaire de la politique de la ville -, Courbevoie, La Garenne Colombes, Rueil-Malmaison, Suresnes et Vaucresson.

La contractualisation pour les trois projets NPNRU du Parc Sud, du Chemin de l'Île et du Parc Sud est intervenue au travers de la signature de l'avenant n° 1 depuis le 20 décembre 2021.

## 5.3. Avec une aire d'accueil pour les gens du voyage

Conformément à la convention de juillet 2018, entre Paris Ouest La Défense, Suresnes, Rueil-Malmaison et Nanterre, les travaux pour construire une aire destinée aux gens de voyage se sont achevés toute fin 2020. Cette aire de 5 786 m<sup>2</sup>, située à Nanterre, s'organise autour d'une ancienne voie ferrée qui en constitue l'allée centrale. Depuis le 8 février 2021, elle accueille 42 familles. 2,7 millions d'euros y ont été investis auxquels s'ajoutent 230 000 euros de frais de fonctionnement annuels.

Cette compétence, qui a été reprise par l'EPT en 2016, sera transférée à la Métropole du Grand Paris une fois que cette dernière aura adopté son plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH).

## 6. DEVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT, L'INNOVATION ET L'ATTRACTIVITE INTERNATIONALE

Le Territoire de Paris Ouest La Défense se distingue par le dynamisme et la diversité de ses entreprises qui forment un écosystème riche et innovant, foisonnant d'initiatives publiques et privées. Un tissu aux multiples filières d'excellence dans le numérique, la santé, l'audit et le consulting, l'ingénierie, la finance et les assurances, l'énergie, la communication et l'événementiel. Plus de 77 000 entreprises, y font travailler 566 000 personnes. Il accueille plus de 30 espaces de coworking, 11 centres de recherche et développement, plus de 45 laboratoires de recherche publics, 6 laboratoires de fabrication ou ressourceries et 18 incubateurs. Ses 7,5 millions de m<sup>2</sup> de bureaux leur offrent un potentiel exceptionnel pour s'implanter.

### 6.1. Par des dispositifs de soutien à l'animation économique locale

L'objectif de ces dispositifs est double :

- Offrir un cadre favorable à la création et au développement des entreprises, en lien avec les services concernés de chaque ville.
- Mettre en œuvre de nouvelles actions pour soutenir les entreprises dans la relance économique.

Certains ont été mis en place en 2020 ou 2021, d'autres sont à l'étude. En voici quelques exemples.

#### Une semaine mondiale de l'entrepreneuriat (GEW)

Relayée chaque année par les 11 villes du territoire, dans des lieux dédiés à l'économie, la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat s'est tenue cette année sur les réseaux sociaux. Elle a permis de mettre en lumière tous les dispositifs et initiatives, orientés vers les problématiques de relance.

#### Made in 92, un concours pour les jeunes entreprises

Ce concours pour les jeunes entreprises est porté par la CCI des Hauts-de-Seine en partenariat avec Paris Ouest La Défense et le Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

#### Coups de Pouce aux créateurs d'entreprise

Cette initiative de Paris Ouest La Défense, Rueil-Malmaison, Nanterre et Suresnes, accueille, oriente et accompagne les créateurs d'entreprises souhaitant s'installer sur le territoire. Pour continuer à être à leurs côtés durant la crise, Coups de pouce a adapté son fonctionnement et remplacé les rencontres physiques par des ateliers hybrides.

#### Pep'it, une pépinière et un hôtel d'entreprises

Initié par les villes de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes, avec l'aide de Paris Ouest La Défense, cet équipement offre des espaces de bureaux, des ateliers et des services à tarifs préférentiels pour les entreprises de moins de 5 ans. Il complète l'offre immobilière du territoire pour des entreprises qui créent leurs premiers emplois et s'est révélé particulièrement utile dans le cadre de la relance car il a permis aux entreprises de maîtriser le coût de leur loyer.

#### Des conventions pour aider les entreprises à maintenir leur trésorerie

À l'instar des conventions établies par Courbevoie et l'ancienne intercommunalité du Mont-Valérien, Paris Ouest La Défense a signé des conventions de prestations avec des opérateurs comme Hauts-de-Seine Initiatives, la CCI Hauts-de-Seine, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et le Réseau Entreprendre. L'objectif est de renforcer l'offre de services aidant les jeunes entreprises à maintenir leur trésorerie.

#### Un observatoire stratégique de l'immobilier d'entreprise

Pour endiguer la crise qui frappe les commerces de centre-ville tout comme le quartier d'affaires de La Défense, le Territoire a mis en place un observatoire stratégique de l'immobilier d'entreprise qui consistera à créer avec les décideurs des indicateurs de suivi des tendances immobilières afin de disposer en 2022 d'un outil d'aide à la décision et de veille stratégique.

## Une plateforme pour digitaliser l'offre des commerces, artisans et TPE

Comme l'a expérimenté la ville de Rueil-Malmaison, Paris Ouest La Défense a lancé en 2021 un marché avec 5 villes du territoire (Rueil-malmaison, Courbevoie, Nanterre, Puteaux et Levallois) pour mettre en place une plateforme partagée à l'échelle du territoire afin de promouvoir les commerçants et les artisans. L'originalité de ce projet vient du fait qu'il consiste à accompagner les commerçants et les artisans aussi bien dans l'appropriation de l'outil numérique que dans l'acquisition de compétences au marketing pour mettre en valeur leurs produits et services.

## 6.2. Par des dispositifs de codéveloppement avec les acteurs du territoire

Soutenir l'innovation collaborative tout en développant l'attractivité du Territoire, tel est l'enjeu de ces collaborations publiques et privées.

### Des conventions-cadre avec les acteurs majeurs de la recherche

Initiés par les villes de Rueil-Malmaison, Nanterre et Suresnes en 2015, les partenariats avec des acteurs majeurs de la recherche ou de l'enseignement se sont multipliés depuis. Ces partenariats s'inscrivent dans des conventions-cadres. Ils concernent essentiellement trois domaines : l'entrepreneuriat étudiant, la transition énergétique et écologique, ainsi que la transition numérique. En voici quelques exemples.

- **Vélo au quotidien** : Ce programme en 2 ans, piloté par Paris Ouest La Défense et l'IFP énergies nouvelles (IFPEN), avec l'aide de 3 start-ups, a pour but de convertir la mobilité des franciliens vers le vélo.
- **Collectif mobilité Covid-19** : Ce collectif, que Paris Ouest La Défense a formé en 2020, avec 21 autres partenaires dont l'IFPEN, a pour but de collecter des données sur le comportement des usagers afin d'en tirer des tendances pour anticiper la mobilité de demain.
- **Pôle de compétitivité Systematic** : Parce que les enjeux du numérique sont prégnants et impactent de manière transverse les principales compétences du Territoire (transports, développement durable, développement économique), Paris Ouest La Défense a rejoint le pôle de compétitivité Systematic en décembre 2020. Un pôle qui fédère plus de 900 acteurs privés et publics de la région dans le domaine du numérique et vient compléter l'offre des acteurs du Territoire avec lesquels POLD a déjà des conventions-cadres.

### Un catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat

Initié par la ville de Courbevoie et lancé en avril 2019, le Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat a pour but de créer de la valeur par l'innovation collaborative en interconnectant les acteurs publics et privés. Villes, université et grandes écoles, grands groupes et TPE/PME, start ups et incubateurs, accélérateurs ou labs forment ainsi un écosystème en interaction permanente qui associe aujourd'hui plus d'une trentaine de partenaires. Ils ont collaboré en 2021 sur les dispositifs suivants :

- Un système d'intermédiation des compétences permettant aux PME et TPE en difficulté, de bénéficier des compétences disponibles au sein de grands groupes.
- Le dispositif Atterrissage Rebond pour aider les jeunes pousses du territoire à se développer grâce à un programme d'accompagnement personnalisé sur 3-6-9 mois en trois phases : un diagnostic dit « atterrissage », un suivi qui s'appuie sur des mises en relation qualifiées ; et une aide à la recherche de locaux, dit « rebond », sur le territoire. 14 nouvelles start-ups ont intégré le dispositif en 2021, ce qui porte à 41 le nombre de start ups accompagnées à ce jour.
- La 15<sup>e</sup> édition de Techinnov, événement « business » de référence dans l'écosystème de l'innovation en France qui s'est tenu en digital cette année.
- 2 projets de pilotes innovants sont en cours de mise en œuvre avec les villes de Levallois et Rueil-Malmaison dont la méthodologie a été co-construite avec le Catalyseur et la Métropole du Grand Paris. Ils permettent non seulement de faire travailler ensemble des villes et des entreprises innovantes mais aussi d'accompagner les parties prenantes tout au long du processus : montage du dossier, recherche de financement, mise en application sur le terrain et évaluation. Chaque pilote a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Fonds Métropolitain d'Innovation et du Numérique (Fmin).

Paris Ouest La Défense veut faire du Catalyseur un dispositif territorial d'ingénierie et de pilotage de projets innovants au bénéfice des villes et des entreprises. Complémentaire aux actions des villes il doit être capable de répondre aux enjeux stratégiques du secteur public et privé.

C'est dans ce but, que le Territoire a réfléchi en 2021 à une éventuelle réplique de Base 11, le lieu-totem du Catalyseur, dans d'autres villes. Cela permettrait en effet de mailler le territoire sur les enjeux d'innovation et d'entrepreneuriat.

### Le prix de l'innovation 2020-2021

Comme tous les deux ans depuis 2016, Paris Ouest La Défense a lancé, le 20 novembre 2020, la 3<sup>e</sup> édition du Prix de l'innovation. Ce concours valorise et récompense les initiatives positives apportant des solutions concrètes aux défis économiques, sociétaux, environnementaux ou numériques de la ville de demain. Ces innovations émanent d'étudiants, de start-up, d'associations ou d'entreprises françaises déjà établies.

Cinq prix ont été décernés le 4 mars 2021 à 8 lauréats et 5 coups de coeur, avec à la clé, la possibilité d'expérimenter sa solution au sein d'une collectivité, un partenariat avec le Catalyseur de l'innovation et une intermédiation de compétences permettant d'accéder aux expertises de grandes entreprises.

- **Le prix National Ville intelligente et durable**, destiné à des acteurs nationaux, voire internationaux, qui proposent une solution innovante pour la ville et répondent à des problématiques économiques, sociales, environnementales ou culturelles.  
3 lauréats : Vertuo, Picnic, Streetco
- **Le prix du meilleur projet d'intrapreneuriat**, pour les entreprises privées ou publiques du territoire qui proposent une solution innovante intéressant d'autres entreprises du territoire.  
1 lauréat : AVUS (Eurovia)  
2 coups de coeur : Nature Sound Box (Ingérop) et My Solar Kit (Total)
- **Le prix de la meilleure démarche d'Open innovation**, ouvert à tous ceux qui ont mis en place une démarche d'Open innovation novatrice permettant de collaborer avec d'autres entreprises ou start-up du territoire.  
1 lauréat : INPEN  
1 coup de coeur : IN'LI
- **Le prix du meilleur projet étudiant**, destiné aux étudiants ou alumni ayant un projet innovant et souhaitant le développer grâce à la richesse du territoire.  
1 lauréat : Phoenix Mobility  
1 coup de coeur : ça Toque
- **Le prix « Résilience »**, destiné aux entreprises privées ou publiques du territoire ayant réussi à s'adapter et à innover pour soutenir l'écosystème local dans un contexte sanitaire difficile.  
2 lauréats : Nap&Up et Rueil Boutiques  
1 Coup de coeur : 50 Cards

Sur l'ensemble des candidatures reçues, plus de 170 ont été présélectionnées dont 72 sur le prix national ville intelligente et durable.

Le prix de l'innovation a lieu tous les deux ans. Cette troisième édition a eu lieu au conservatoire de la ville de Puteaux. Il est prévu que ce prix puisse être reçu à chaque fois par une ville différente.

### L'intelligence artificielle pour « Construire au futur, habiter le futur »

En 2019, la Région et ses 120 partenaires, dont Paris Ouest La Défense, devenaient lauréats de l'appel à projets « Territoires d'innovation de Grande Ambition » (TIGA). Depuis janvier 2020, pour mettre en œuvre leur programme, ils ont créé une association baptisée « Construire au futur, Habiter le futur ». Le projet porté par le Territoire Paris Ouest La Défense a été officiellement lancé le 21 octobre 2021, à l'occasion d'un événement intitulé « L'innovation numérique au service de la mobilité durable » et co-piloté par le pôle de compétitivité Systematic.



Porté par la Région, ce programme mobilise 310 millions d'euros pour accompagner la transition numérique et écologique de la filière habitat-construction en Île-de-France et le Territoire a obtenu 240 000 euros pour mettre en place l'observatoire territorial et stratégique de la mobilité.

Sa première phase, qui se déroule sur trois ans, consiste à cartographier les flux de déplacements domicile-travail des usagers du territoire en utilisant l'intelligence artificielle. Elle s'attache plus particulièrement à cartographier de façon dynamique les tiers-lieux du territoire, qu'ils soient portés par des villes, des entreprises ou des acteurs académiques, pour pouvoir les articuler entre eux, notamment en termes d'horaires et de mobilités associées.

### **6.3. Par des dispositifs pour attirer les investisseurs et les entreprises**

#### **Une Chaire de la Défense en perspective**

Enclenchée depuis plusieurs années pour adapter l'offre aux nouveaux modes de travail, la mutation de l'immobilier d'entreprise s'est accélérée avec la crise sanitaire et économique. Cette question est au cœur du quartier d'affaires de La Défense et a un impact indéniable sur les 11 villes du territoire.

C'est pour l'approfondir que Paris Ouest La Défense a rejoint, en 2019, une Chaire initiée par l'Université de Nanterre. Un ensemble de chercheurs y travaillent actuellement sur les sujets suivants : les quartiers d'affaires à l'échelle internationale ; les chantiers et la logistique de La Défense ; les temporalités multiples de La Défense ; les actions RSE et l'attractivité du territoire ; La Défense dans la presse française et britannique ainsi que sur Twitter ; les évolutions récentes, l'avenir du travail et de l'emploi. Autant de travaux dont l'orientation tient compte de la crise. 4 autres études sont en attente. Elles portent sur : les usages de La Défense ; l'attachement au quartier de La Défense ; le télétravail, le flexoffice et le coworking ; les représentations, l'anticipation, le sens du travail, les parcours et mobilités.

Une journée d'étude rassemblant tous les partenaires a eu lieu le 30 novembre 2021 pour faire le point sur l'avancement des 6 études et en initier une nouvelle sur les déplacements des actifs vers La Défense.

#### **Une bourse digitale des locaux et des entreprises à l'échelle des villes et du territoire**

Proposée par les villes de Rueil-Malmaison, Nanterre et Suresnes, une bourse des locaux a été développée avec 10 villes du territoire en 2021. Grâce à elle, les TPE et PME du territoire peuvent plus facilement trouver de petites surfaces vacantes, véritables denrées rares. Cette bourse sera intégrée à l'observatoire stratégique de l'immobilier d'entreprise, une fois que les indicateurs auront été définis avec les décideurs.

#### **Un atlas de cartographies dynamiques pour valoriser les zones du territoire**

Surfaces en m<sup>2</sup>, tranches de loyers, services présents, accès ... telles sont les informations que les investisseurs ou les entreprises regardent quand ils souhaitent s'implanter quelque part. C'est dans ce but que Paris Ouest La Défense envisage de mettre à leur disposition des cartographies dynamiques, valorisant les différentes zones économiques du territoire et de les regrouper dans un Atlas.

### **6.4. En contribuant au Fonds de résilience**

Pour relancer l'activité des TPE-PME, le territoire et les 11 villes qui le composent participent depuis 2020 au Fonds de résilience, à hauteur de 1,7 million d'euros sur deux ans. Celui-ci a été lancé par la Région-Île-de-France, la Banque des territoires, la métropole du Grand Paris et 70 collectivités franciliennes. Grâce à ce fonds, les entreprises qui n'ont pas pu bénéficier de financements à la hauteur de leurs besoins peuvent accéder à des avances remboursables pour renforcer leur trésorerie.

Au 17 avril 2021, 256 entreprises avaient reçu un avis favorable pour un montant de 864 067,60 €. Elles appartiennent pour 23 % au secteur des arts, spectacles et activités récréatives, 18 % au secteur de la restauration et l'hébergement et 15 % au secteur du commerce.



## 7. OPTIMISER LES RESSOURCES AU SERVICE DE L'INTERET COMMUN

### 7.1. Avec une mutualisation renforcée au service de l'intérêt général

C'est lorsqu'il permet de générer de l'intelligence collective dans un objectif d'intérêt général que le territoire présente une réelle valeur ajoutée. A cet effet, les projets initiés par POLD concourent à un triple objectif:

- Optimisation de l'utilisation des deniers publics locaux,
- Réalisation d'économies et de gains d'échelle,
- Enrichissement de l'offre de service à destination de la population.

Le territoire se positionne comme un moteur des démarches de mutualisation et contribue ainsi activement à la maîtrise des dépenses en coordination des communes qui sont les acteurs de la proximité et de la qualité des services à la population. Plusieurs thématiques sont travaillées au sein du territoire

### 7.2. Grâce à des compétences et des outils mutualisés

#### Un observatoire fiscal et économique

Dans un contexte économique soumis aux aléas de la pandémie, Paris Ouest la Défense a besoin d'anticiper l'impact de la crise et de la relance sur ses bases fiscales. Contrairement à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont on peut observer les variations quasiment en temps réel, la cotisation foncière des entreprises (CFE) est, en effet, liée à la présence d'un établissement dans des locaux au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice. Les conséquences directes de la crise sanitaire et de la relance sur le produit de CFE ne sont donc visibles que l'année d'après, même si les entreprises se sont créées, ont fermé ou déménagé en cours d'année.

Le Territoire dispose d'un outil pour lire ses bases de CFE, mais il a besoin d'une remontée du « terrain » sur les mouvements d'entreprises. Sur les 62 000 établissements du territoire, 50 000 sont assujettis à la base minimale et un peu plus de 2 000 établissements sont de grosses structures, ce qui représente en moyenne 200 établissements par commune. La plupart des Villes n'assure pas une veille de leurs mouvements, comme l'ont confirmé les premiers échanges du groupe de travail développement économique et du groupe technique finances.

L'outil développé par le cabinet Fiscalité et territoires peut répondre à cette préoccupation. Son observatoire économique, qui utilise des bases en open data, pourrait alimenter un compte rendu mensuel de la situation économique et de ses conséquences sur les bases fiscales du Territoire.

C'est la raison pour laquelle Paris Ouest La Défense s'oriente vers une démarche fondée sur le croisement d'un observatoire fiscal et d'un observatoire économique. En fonction des résultats rencontrés et des évolutions législatives, cet outil pourrait ensuite se développer, en s'appuyant sur les ressources existantes dans les villes.

#### Des groupements des commandes

Le territoire a poursuivi sa démarche de mutualisation avec la signature par toutes les villes d'une convention de groupement de commandes, approuvée par le bureau territorial du 8 février 2021 pour les thématiques suivantes

- Marchés d'assurances (et mission d'assistance à maîtrise d'ouvrages),
- Marchés de prestations juridiques,
- Marchés de fournitures et de maintenance informatique,
- Marchés de fournitures administratives,
- Marchés d'assistance à la mise en place du RGPD,
- Formation du personnel,
- Missions de prévention et de sécurité au travail,
- Missions de médecine professionnelle,
- Missions d'élaboration du document unique,
- Missions d'archivage et de stockage.

Cette première liste identifiée n'est pas exhaustive et pourra être complétée par voie d'avenants en fonction des nouvelles propositions.

Paris Ouest La Défense est le premier territoire à avoir signé une convention avec l'UGAP qui permet depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 de faire bénéficier toutes les communes et le territoire de nouveaux tarifs réduits dans le cadre des achats relatifs à l'informatique et aux véhicules.

### La création d'un pôle cybersécurité

Une convention pour la création d'un service commun pour le partage d'un pôle Cybersécurité au sein de l'EPT Paris Ouest La Défense a été validé lors du conseil de territoire du 29 septembre 2021. L'objectif est le recrutement et le partage d'un responsable de la sécurité des systèmes d'information, RSSI. Sur les 11 villes du territoire, 10 villes ont validé leur adhésion lors des conseils municipaux.

### GEOPOLD, un portail de données cartographiées

Créé en octobre 2018, le service système d'information géographique (SIG) de Paris Ouest La Défense a mis au point en 2020 un portail en ligne, qui s'est enrichi de nombreuses fonctionnalités en 2021. Baptisé Géopold, ce portail permet de visualiser des cartographies en superposant différentes couches de données que l'on peut mettre à jour directement dans la base. Ces avantages ont séduit quatre villes, non équipées d'un SIG : Garches, La Garenne-Colombes, Puteaux et Vaucresson. Elles ont signé une convention de service commun avec le Territoire, fin 2020, pour pouvoir mettre Géopold à la disposition de certains de leurs agents.

La mise en commun de ce service SIG est un très bon exemple de mutualisation entre les villes du territoire, au profit de celles qui ne disposent pas des ressources en interne.

### Une refonte des outils numériques

Mieux valoriser les compétences, mieux cibler les visiteurs et leur offrir à chacun une navigation plus intuitive, tels sont les qualités du nouveau site internet de Paris Ouest La Défense qui a été déployé en 2021. Sa refonte avait été lancée en 2020, à l'occasion de la nouvelle mandature et de la déclinaison du projet de territoire. Elle a commencé par une analyse des aspects positifs et négatifs de l'ancien site, datant de 2016, puis s'est poursuivie par une ébauche des futures fonctionnalités.

### Le groupement d'experts

Le territoire s'appuie sur les 15 000 collaborateurs en fonction dans les communes qui présentent une grande diversité de compétences. Les groupes de travail des responsables juridiques, de la commande publique, des finances, des ressources humaines, de l'informatique, des déchets ménagers, du développement durable, de l'assainissement et de l'aménagement ont été réunis à de nombreuses reprises pour faire avancer les questions de mutualisation dans tous les domaines concernés.

### La mutualisation des équipements culturels

Le vice-président en charge de la mutualisation des services à la population et des équipements a organisé le 6 octobre 2021, un atelier de travail sur les possibilités de mutualisation dans le domaine culturel.

## 7.3. Grâce à des assemblées dématérialisées

Dépuis le 29 septembre 2020, les bureaux territoriaux et les conseils de territoire sont dématérialisés. Toutes les instances de 2021 ont été réalisées sans document papier, sauf pour les élus qui ont souhaité conserver l'ancien fonctionnement et pour lesquels l'administration a imprimé les dossiers.

Cette dématérialisation s'est accompagnée en 2021 de la signature électronique des décisions de bureau et des délibérations du conseil de territoire.

Une fois que la signature électronique des arrêtés et des marchés publics, envisagée pour 2022, sera effective, cette dématérialisation portera sur quasiment tous les actes du territoire.

## 7.4. Avec une organisation optimisée des effectifs et des relations sociales

### Assurer la « continuité de service » durant la crise

Pour faire face à la crise sanitaire et ses conséquences inédites, Paris Ouest La Défense s'est mobilisé et a adopté une série de mesures d'urgence. L'objectif est de maintenir la continuité de service du Territoire, mais aussi venir en aide à ses concitoyens, leur faciliter la vie et soutenir les entreprises.

Pour assurer la « continuité de service » du Territoire, le télétravail s'est maintenu tout au long de 2021, au rythme des recommandations sanitaires. Chaque agent des services centraux a conservé les équipements mis à sa disposition en 2020 : ordinateur, téléphone portable, accès à tous les logiciels, bases de données du Territoire et outils de visioconférence.

Lorsque la situation l'exigeait, les comités de direction ont été dématérialisés, tout comme les instances. Plusieurs bureaux territoriaux se sont déroulés en audioconférence et ont été retransmis en direct sur Facebook. Quant au conseil territorial, il se tient, depuis le 29 septembre 2020, sans aucun support papier.

### Gérer les emplois et les compétences

#### Mutualisation des effectifs

Comme l'a autorisé le conseil de territoire du 18 janvier 2016, les agents des villes peuvent travailler pour le compte du territoire, à des postes de direction, de coordination, de gestion ou d'expertise. L'établissement leur verse alors des indemnités pour activités accessoires.

Paris Ouest La Défense a décidé le 13 décembre 2021 de prolonger ce dispositif en 2022, pour poursuivre la mise en commun des ressources, des moyens et des compétences.

#### Mises à disposition de personnel

La forte incertitude institutionnelle de la précédente mandature a limité les transferts de personnel. En 2021, le Territoire a reconduit sa démarche sécurisant le dispositif des conventions de mises à disposition de personnel, conclues en 2018 sur le périmètre des compétences obligatoires.

Les 235 agents mis à disposition ne sont pas inclus dans la comptabilisation des emplois, conformément à l'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales.

#### Temps de travail

Lancée en 2016 avec un état des lieux, puis très affectée dans ses travaux en raison des incertitudes institutionnelles, l'harmonisation du temps de travail se poursuivra en 2022, avec les représentants du personnel. L'objectif est d'aboutir à l'adoption d'un règlement du temps de travail fixant des dispositions communes en matière de temps de travail (durée hebdomadaire, autorisations d'absence, etc.).

#### Télétravail

Mis en place dès 2017, à titre expérimental, puis pérennisé via un protocole d'accord, en bureau territorial le 18 décembre 2018, le télétravail a été généralisé durant la crise sanitaire, au-delà des termes de l'accord.

Depuis 1<sup>er</sup> septembre 2021, l'accord s'applique à nouveau au sein de l'établissement public territorial. Il sera actualisé en 2022 pour tirer les enseignements de la crise sanitaire, simplifier la procédure et intégrer les nouvelles dispositions introduites par l'accord national du 13 juillet 2021.

#### Apprentissage

L'objectif est de favoriser la formation de jeunes en alternance dans les domaines de compétence du Territoire.

En 2021, quatre apprentis ont été recrutés dans la communication, le système d'information géographique (SIG) et à la direction générale. En 2022, le contrat d'apprentissage de 3 de ces apprentis se poursuivra.

## Formation

Pour accompagner ses multiples collaborateurs, le Territoire a décidé de se doter en 2021 d'un plan de formation renforcé. Après avoir analysé les demandes, il rapprochera les entretiens professionnels du plan de formation.

Un budget spécifique relatif au compte personnel de formation (CPF) devra être prévu au budget 2022. En effet, ce dernier est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, alimenté en euros et non plus en heures.

## Harmoniser les politiques de rémunération

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place au sein du Territoire le 6 juin 2016. Puis il a été étendu, en décembre 2020, aux cadres d'emploi éligibles, d'ingénieur territorial et d'ingénieur en chef territorial, par application du principe de parité.

Une réflexion globale pour étendre le RIFSEEP à tous les agents de l'établissement public territorial a été engagée en 2021. Objectif : harmoniser les dispositifs de rémunération, hérités des transferts successifs de personnels. Elle s'accompagnera d'une démarche de cotation des postes, conduite en 2022, en collaboration avec un prestataire externe.

## Organiser les relations sociales

En 2021, le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) se sont réunis quatre fois. Des sujets majeurs y ont été abordés avec pour objectif d'entretenir un dialogue social de qualité : mise en place du forfait mobilité durable, règlement du temps de travail, télétravail, lignes directrices de gestion, plan pluriannuel d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, document unique.

L'évaluation des risques professionnels engagée en 2021 se poursuivra en 2022 pour établir le document unique.

## Garantir l'action et la protection sociale

En 2022, comme en 2021, Paris Ouest La Défense financera l'action sociale en cotisant au comité national d'action sociale (CNAS). Cet organisme a pour mission d'améliorer les conditions de vie des personnels, en proposant un large éventail de prestations qui vont des prêts sociaux aux aides financières.